

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 7 Mai 1968.

SOMMAIRE

1. — Rappels au règlement (p. 1527).

MM. le président, Duhamel, Baillet, Defferre, Fanton, Schumann, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales; Neuwirth.

Adoption d'une proposition tendant à la suspension de la séance.

2. — Demande de constitution d'une commission spéciale (p. 1529).

3. — Demande de constitution d'une commission spéciale. — Déclaration de l'Assemblée (p. 1529).

MM. Habib-Deloncle, Defferre, Mlle Dienesch, présidente de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Adoption, par scrutin, de la demande.

4. — Demande de constitution d'une commission spéciale. — Déclaration de l'Assemblée (p. 1530).

Mlle Dienesch, présidente de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; M. Duhamel.

Adoption, par scrutin, de la demande.

5. — Suspension de séance (p. 1531).

M. le président.

6. — Décision de la conférence des présidents (p. 1531).
MM. le président, Defferre.

7. — Recherche scientifique. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1531).

MM. Schumann, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales; Plevin.

Renvoi de la suite de la déclaration du Gouvernement et du débat.

8. — Ordre du jour (p. 1539).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. Mes chers collègues, je suis saisi de quatre demandes de rappel au règlement.
Chacun imagine de quoi il peut s'agir.

Chacun comprendra qu'il ne soit pas possible au président de laisser s'instaurer un débat... (A ce moment, M. Jean Zucorelli, récemment élu député de la Corse, entre en séance. — Applaudissements prolongés sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste. — Sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, Mmes et MM. les députés se lèvent.)

Quelle que soit la confiance du président dans la volonté des membres de l'Assemblée de respecter le règlement, il n'avait pas estimé que ces applaudissements se rapportaient à ce qu'il venait de dire. (Sourires.)

Je reprends donc mon propos : chacun comprendra qu'on ne puisse pas, par le biais de rappels au règlement, laisser s'instaurer un débat.

Par conséquent, je demande aux intervenants de bien vouloir ne pas aborder le fond de la question, et d'exprimer simplement leur désir d'un débat qui, lui, serait inscrit à l'ordre du jour.

Dans l'ordre des inscriptions, la parole est à M. Duhamel.

M. Jacques Duhamel. Monsieur le président, en vertu de l'article 132 du règlement et au nom du groupe Progrès et démocratie moderne, je demande au Gouvernement de faire demain, après la réunion du conseil des ministres, une déclaration devant l'Assemblée nationale sur les manifestations très graves qui se sont déroulées hier, qui risquent de se renouveler tout à l'heure à Paris, et qui ont opposé les étudiants au service d'ordre. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Baillet, à qui je demande d'intervenir dans le même esprit s'il ne veut pas se voir retirer la parole.

M. Louis Baillet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la situation dans l'Université se dégrade et devient même extrêmement sérieuse. (Mouvements divers.) Nous pensons qu'il n'est pas possible que le Parlement n'en discute point.

Demain, à l'ordre du jour, sont inscrites une série de questions orales ainsi que l'a décidé l'Assemblée nationale sur la proposition de la conférence des présidents.

Nous demandons, en nous fondant sur l'article 48, alinéa 7, du règlement — vous voyez que nous avons de bonnes références (Sourires) — et compte tenu surtout de la gravité de la situation, que la conférence des présidents se réunisse le plus rapidement possible et décide de modifier l'ordre du jour de demain, mercredi, en inscrivant les questions orales avec débat que j'ai posées, ainsi que d'autres parlementaires, sur la situation dans l'Université. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Mon rappel au règlement se fonde à la fois sur les articles 48 et 134 du règlement. (Sourires.)

Je demande à l'Assemblée de suspendre immédiatement ses travaux pour qu'une conférence des présidents se réunisse sans délai et inscrive immédiatement à l'ordre du jour de l'Assemblée le sujet qui nous préoccupe et qui intéresse les étudiants, et notamment la question orale avec débat déposée par M. Estier. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Fanton.

M. André Fanton. Monsieur le président, nous nous livrons, semble-t-il, depuis un moment, à une escalade des articles du règlement.

Je vais donc essayer de redescendre... (Sourires et mouvements divers.)

M. Robert Ballanger. C'est le Gouvernement qui ferait bien de cesser l'escalade de la répression et de redescendre. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Monsieur Ballanger, je vous en prie, n'ouvrez pas le débat.

M. André Fanton. C'est pourquoi, monsieur le président, au nom du groupe de l'union des démocrates pour la V^e République, je souhaite que la conférence des présidents, réunie aussi rapidement que possible, demande au Gouvernement de faire spontanément une déclaration sur ce sujet ou d'inscrire à l'ordre du jour la discussion des questions orales que les divers groupes de cette Assemblée ont déposées à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Plusieurs propositions réglementaires m'ont été faites dans les formes les plus correctes.

La plus rapide par son objet, si j'ose m'exprimer ainsi, est celle de M. Gaston Defferre.

Avant de mettre aux voix la suspension de la séance et la réunion immédiate de la conférence des présidents, peut-être conviendrait-il que je demande au représentant du Gouvernement s'il a une déclaration à faire sur l'organisation d'un débat éventuel.

M. Lucien Neuwirth. Je demande la parole pour un rappel, un véritable rappel au règlement.

M. le président. Il est entendu que M. Lucien Neuwirth a déposé une demande de rappel au règlement sur un autre sujet.

Il va de soi que, même si l'Assemblée décidait de suspendre la séance, chacun comprendrait que M. Neuwirth puisse, au préalable, présenter son rappel au règlement. (Assentiment.)

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

M. Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Monsieur le président, le Gouvernement a, en effet, une déclaration à faire.

Il ne lui appartient pas de s'immiscer dans une procédure réglementaire qui ne relève que de la compétence de l'Assemblée et, en particulier, de se prononcer sur la proposition de M. Gaston Defferre.

Ce que je tiens à dire, ce que je dois dire, c'est que le Gouvernement s'engage, soit par une communication, soit par une réponse à une ou à plusieurs questions orales, à fournir à l'Assemblée, dans le plus bref délai possible, les explications qu'elle est en droit d'attendre. (Interruption sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Plusieurs députés du groupe communiste. Quand ?

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. J'ai dit dans le plus bref délai possible.

Quand ? Lorsque la conférence des présidents se réunira, à quelque moment que ce soit, M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement fera à cet égard des propositions qui, j'en suis sûr, recueilleront, sur le plan de la procédure, votre approbation unanime.

Je vous donne l'assurance qu'en aucun cas, devant des événements dont il ne sous-estime pas la gravité, le Gouvernement ne se dérobera à ses responsabilités. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Gaston Defferre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaston Defferre, pour répondre au Gouvernement.

M. Gaston Defferre. Le Gouvernement vient de déclarer qu'il était prêt à répondre aux questions qui ont été posées. Le règlement prévoit que la conférence des présidents établit l'ordre du jour de l'Assemblée. Je réitère donc avec insistance ma demande d'une suspension de séance pour permettre à la conférence des présidents de se réunir immédiatement et de fixer immédiatement la date de la discussion.

M. le président. Monsieur Defferre, je vais naturellement mettre aux voix votre proposition, mais je vous demande, pour un motif d'ordre pratique, d'admettre que la conférence des présidents, dans la mesure où sera décidée sa réunion cet après-midi — ce que vous souhaitez — soit convoquée pour dix-sept heures, de manière que le Gouvernement et les services aient le temps de faire face à la situation. (Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocratique et socialiste et du groupe communiste.)

Il n'y a tout de même pas le feu ici en ce moment, et cela ne changera rien ailleurs non plus que de fixer l'heure à laquelle on discutera demain.

Monsieur Defferre, acceptez-vous que votre proposition soit assortie de la convocation de la conférence des présidents à 17 heures ?

M. Gaston Defferre. Je ne veux pas vous refuser les trois-quarts d'heure que vous nous demandez pour la réunion de la conférence des présidents, mais je veux indiquer dès maintenant, loyalement, que nous demanderons à la conférence des présidents de prévoir que le débat ait lieu dès aujourd'hui.

M. le président. Vous risquez de vous heurter à l'ordre du jour prioritaire.

M. Gaston Defferre. M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique vient de déclarer que le Gouvernement

était à notre disposition pour répondre à nos questions dans les plus courts délais. Cela signifie non pas demain, mais aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Nous verrons ce que le Gouvernement proposera à la conférence des présidents. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Gardons notre calme et notre sang-froid. Il me paraît convenable qu'avant de mettre aux voix votre proposition, monsieur Defferre, nous entendions le rappel au règlement de M. Neuwirth.

La parole est à M. Neuwirth, pour un rappel au règlement.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, mes chers collègues, je m'excuse de prendre votre imagination en défaut en faisant un rappel au règlement qui ne porte pas sur les événements en cours et qui est un véritable rappel au règlement.

M. Jacques Duhamel. Les autres aussi.

M. Lucien Neuwirth. Cette semaine, la semaine prochaine et la semaine suivante, alors que des débats extrêmement importants vont se dérouler dans cette enceinte, une fois encore les conseils généraux seront réunis.

Une telle situation devient à proprement parler intolérable. Je rappelle que l'article 72 de la Constitution dispose que les collectivités territoriales, en l'occurrence les conseils généraux, « s'administent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ».

Que dit la loi ?

L'article 23 de la loi du 10 août 1871 prévoyait que les conseils généraux tiendraient deux sessions par an, l'une entre le 1^{er} et le 30 avril, l'autre entre le 1^{er} septembre et le 15 janvier. Or, au cours d'une séance à laquelle assistaient peu de députés — je m'en souviens fort bien — l'Assemblée a adopté un projet de loi qui supprimait l'obligation imposée depuis 1871.

Dans l'intérêt tant des conseils généraux que de l'Assemblée nationale et pour sauvegarder le sérieux de leurs travaux, je souhaite très vivement que la disposition intelligente et efficace qui avait été adoptée en 1871 soit rétablie par une proposition de loi, qui émanerait d'ailleurs du bureau de l'Assemblée, afin qu'aucune arrière-pensée politique ne puisse être attribuée à une telle demande. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Monsieur Neuwirth, je saisisrai le bureau de l'Assemblée de votre proposition.

D'ici là, les membres du bureau consulteront sans doute leurs groupes, de manière que la semaine prochaine, éventuellement, une réponse soit apportée à la suggestion que vous avez formulée.

Mes chers collègues, je consulte l'Assemblée sur la suspension de la séance, celle-ci devant me permettre de convoquer la conférence des présidents pour dix-sept heures, étant entendu que, d'ici là, l'Assemblée se prononcera sur les oppositions à la constitution de commissions spéciales.

(L'Assemblée, consultée, adopte cette proposition.)

— 2 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que le groupe Progrès et démocratie moderne a demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Achille-Fould et plusieurs de ses collègues, fixant les règles applicables aux annonceurs en matière de diffusion de messages publicitaires par l'O.R.T.F., distribuée le 7 mai 1968. (N° 755.)

Cette demande a été affichée aujourd'hui 7 mai 1968, à 10 heures 30 et notifiée. Elle sera considérée comme adoptée, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la prochaine séance que tiendra l'Assemblée.

— 3 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

Décision de l'Assemblée

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi n° 551 de M. Escande et plusieurs

de ses collègues tendant à interdire la publicité des marques commerciales à l'Office de radiodiffusion-télévision française (O. R. T. F.).

Conformément à l'article 31, alinéa 4, du règlement, peuvent seuls prendre la parole le Gouvernement et, pour une durée n'excédant pas cinq minutes, l'auteur ou le premier signataire de l'opposition, l'auteur ou le premier signataire de la demande et les présidents des commissions permanentes intéressées.

Je prie chaque orateur de bien vouloir respecter son délai de cinq minutes.

La parole est à M. Habib-Deloncle, au nom de M. Henry Rey, auteur de l'opposition.

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur le président, mes chers collègues, depuis que le problème de la publicité à l'O. R. T. F. a été évoqué dans notre Assemblée, deux commissions spéciales ont été déjà désignées: l'une constituée sur la proposition de M. Achille-Fould, l'autre sur la proposition de M. Roland Dumas.

Si la composition de ces deux commissions n'était pas identique, elles se ressemblaient cependant à beaucoup d'égards et j'ai moi-même eu l'honneur d'appartenir à chacune d'entre elles.

Aujourd'hui nous sommes saisis, toujours à propos de ce problème, d'une demande de constitution d'une commission spéciale, sur la proposition de M. Escande, et d'une demande de constitution d'une commission spéciale, sur la proposition de M. Fréville et je crois savoir que deux ou trois autres demandes identiques doivent être présentées sur le même sujet.

Je considère que ces demandes ne sont pas conformes à l'esprit suivant lequel la Constitution et le règlement ont prévu la constitution de commissions spéciales; leurs auteurs ont voulu éviter que ne s'institue en permanence une commission de spécialistes sur un problème donné.

Nous devinons bien ce qui risquerait de se passer si toutes ces commissions étaient constituées: elles auraient toutes la même composition et ainsi, contrairement à la Constitution, l'Assemblée compterait sept commissions permanentes au lieu des six commissions prévues par l'article 43 de la Constitution.

C'est pourquoi, maintenant qu'il s'agit d'un problème soumis sous des modalités diverses mais en permanence à l'Assemblée, notre groupe désire que ce soit la commission compétente, c'est-à-dire la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui aborde une fois pour toutes, dans une large discussion, comme le lui permet sa composition, les divers aspects du problème au lieu de le fragmenter entre différentes commissions théoriquement distinctes, mais pratiquement identiques, qui ne feraient que reconstituer ces groupes de pression qu'ont été autrefois dans les précédentes assemblées, vous vous en souvenez, les trop nombreuses commissions spécialisées. C'est d'ailleurs pourquoi l'article 43 de la Constitution en a limité le nombre.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'Assemblée de nous suivre dans notre opposition en rejetant la demande de constitution d'une commission spéciale. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Defferre, auteur de la demande.

M. Gaston Defferre. Je demande à l'Assemblée de rejeter la proposition qui vient d'être formulée.

En effet, notre règlement, vous le savez mieux que moi, monsieur le président, a ramené à six le nombre des commissions permanentes. La commission des lois à laquelle M. Habib-Deloncle vient de faire allusion est accablée de travail. J'ai également l'honneur d'en faire partie et je constate que nous sommes convoqués par M. le président Capitain plusieurs fois par semaine pour examiner tel ou tel problème. (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, quant à elle, doit faire face à une besogne suffisante.

Notre règlement a prévu que lorsque la constitution d'une commission spéciale était demandée, elle devait être désignée par le Parlement sauf opposition, bien entendu, les députés ayant toujours le droit de se prononcer pour ou contre. Mais les propositions formulées sont telles qu'elles doivent faire l'objet d'une commission spéciale.

Je rappelle qu'au cours de la session précédente, des propositions de même nature, qui appelaient la constitution d'une commission spéciale, avaient été retenues et que le Gouvernement avait en définitive retiré les oppositions qu'il avait formulées.

Je vous demande, en conséquence, de tenir compte de cette sorte de jurisprudence, du moins de ces précédents.

Je me tourne maintenant vers nos collègues du groupe Progrès et démocratie moderne et du groupe des républicains indépendants qui ont également demandé la constitution de commissions spéciales pour examiner des propositions qu'ils ont eux-mêmes déposées. Entendent-ils renoncer à leurs droits et permettre ainsi que des textes qui relèvent d'une commission spéciale

soient renvoyés à une commission permanente ? Nous savons bien que ces propositions seraient alors purement et simplement « enterrées », car il faut appeler les choses par leur nom. (Applaudissements sur les bancs des groupes de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, communiste et Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch, présidente de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch, présidente de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. J'indique à M. Defferre que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'est pas surchargée au point de ne pas pouvoir poursuivre ses travaux normalement et que, jusqu'à maintenant, elle a accompli sa tâche sans prendre un retard considérable comme son interpellation voudrait l'insinuer.

Je rappelle en outre que les problèmes de l'information sont de son ressort ainsi que le stipule l'article 36 de notre règlement et que, d'ailleurs, elle a examiné le statut de l'O. R. T. F. sans recourir à une commission spéciale. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Je mets aux voix, par scrutin, la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Escande et plusieurs de ses collègues tendant à interdire la publicité des marques commerciales à l'Office de radiodiffusion-télévision française (O. R. T. F.).

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	485
Nombre de suffrages exprimés	481
Majorité absolue	241
Pour l'adoption	241
Contre	240

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs des groupes de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, communiste et Progrès et démocratie moderne.)

En conséquence, la proposition est renvoyée à une commission spéciale.

La décision de l'Assemblée va être affichée et notifiée aux présidents de groupes.

Aux termes de l'article 34, alinéa 2, du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître à la présidence, avant le mercredi 8 mai à dix-huit heures les noms des candidats qu'ils proposent.

En application de l'article 4 de l'instruction générale du bureau, MM. les députés n'appartenant à aucun groupe doivent faire parvenir leur candidature dans le même délai.

— 4 —

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

Décision de l'Assemblée.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Fréville et plusieurs de ses collègues, tendant à assurer l'objectivité de l'Office de radiodiffusion-télévision française (n° 708).

Conformément à l'article 31, alinéa 4, du règlement, peuvent seuls prendre la parole le Gouvernement et, pour une durée n'excédant pas cinq minutes, l'auteur ou le premier signataire de l'opposition, l'auteur ou le premier signataire de la demande et les présidents des commissions permanentes intéressées.

La parole est à Mlle Dienesch, auteur de l'opposition, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch, présidente de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Certes l'Assemblée demeure seule juge, mais je dois à nouveau faire valoir les prérogatives de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La proposition de M. Fréville ne comporte qu'un article unique modifiant l'article 4 de la loi du 27 juin 1964. Or cette loi a été présentée et rapportée par notre commission. Je ne comprends donc pas pourquoi celle-ci ne serait pas saisie du nouveau texte qui tend à modifier celui qu'elle a déjà étudié.

Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'une commission permanente a vocation pour procéder à ce genre d'études, aux termes mêmes de l'article 36 du règlement. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales est tout à fait compétente. Elle examine tous les ans le budget de l'O. R. T. F., elle a ses rapporteurs spécialisés et elle est parfaitement capable de donner un avis éclairé sur une loi qu'elle a déjà étudiée et présentée au Parlement.

C'est pourquoi je crois de mon devoir de vous demander de repousser cette demande de constitution d'une commission spéciale et de décider ainsi que notre commission examinera ce qu'elle a pour mission d'examiner. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République.)

M. le président. La parole est à M. Duhamel, auteur de la demande.

M. Jacques Duhamel. Je veux rappeler à Mlle Dienesch deux arguments qui paraîtront sans doute — du moins je le suppose — déterminants à l'Assemblée et qui militent au contraire en faveur de la constitution d'une commission spéciale.

Le premier, c'est que cette demande est conforme à la Constitution. En effet, l'article 43 de la Constitution et les articles 30 à 35 du règlement font du renvoi à une commission spéciale le principe de base, le renvoi à une commission permanente étant, contrairement à ce que vous semblez penser, mademoiselle Dienesch, l'exception.

Il n'y a donc là que l'application stricte de la Constitution.

Le second argument découle d'une considération particulière dont il ne faut pas minimiser l'importance : la recherche de l'objectivité à l'O. R. T. F. est un problème qui touche si évidemment aux libertés fondamentales qu'il paraît important que des collègues autres que ceux qui appartiennent à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales puissent être associés en commission à la discussion de cette proposition de loi présentée par M. Fréville.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir accepter la constitution de la commission spéciale que nous avons demandée (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

M. le président. Je mets aux voix la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Fréville et plusieurs de ses collègues tendant à assurer l'objectivité de l'Office de radiodiffusion-télévision française.

Je suis saisi par le groupe Progrès et démocratie moderne d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	484
Nombre de suffrages exprimés	483
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	246
Contre	237

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

En conséquence, la proposition est renvoyée à une commission spéciale.

La décision de l'Assemblée va être affichée et notifiée aux présidents de groupes.

Aux termes de l'article 34, alinéa 2, du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître à la présidence, avant le mercredi 8 mai, à dix-huit heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

En application de l'article 4 de l'instruction générale du bureau, MM. les députés n'appartenant à aucun groupe doivent faire parvenir leur candidature dans ce même délai.

— 5 —

SUSPENSION DE LA SEANCE

M. le président. Conformément à la décision qui a été prise par l'Assemblée, la séance est suspendue pour permettre à la conférence des présidents, convoquée pour dix-sept heures, de se réunir.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

DECISION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a décidé de substituer aux questions orales inscrites à l'ordre du jour de demain, mercredi 8 mai, après-midi, sept questions orales avec débat jointes : celles de MM. Claude Guichard, Fanton, Frédéric-Dupont, Estier, Baillot, Flornoy et Pisani, sur les manifestations d'étudiants.

D'autre part, elle a décidé que le débat sur la recherche scientifique, qui va être engagé immédiatement, sera poursuivi demain soir et dans la nuit jusqu'à son terme.

Enfin, elle propose de fixer, s'il y a lieu, au début de la séance de demain après-midi, la décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour la proposition de loi n° 755 de M. Achille-Fould.

M. Gaston Defferre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, je me réjouis de la communication que vous venez de faire, mais je veux indiquer que c'est la question orale de M. Estier qui a été déposée la première ; elle devrait donc être appelée la première à la séance de demain.

M. André Fanton. Non, monsieur Defferre.

M. Gaston Defferre. La question n° 9004 est en effet la plus ancienne.

M. André Fanton. Non, les plus anciennes sont celles de M. Guichard et la mienne.

M. le président. Les questions ont été inscrites dans l'ordre de leurs numéros.

Croyez-moi, monsieur Defferre, il n'y a eu, dans cette affaire, aucune manigance. Vous pourrez le vérifier vous-même.

— 7 —

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur sa politique en matière de recherche scientifique et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des republicains indépendants.)

M. Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Mesdames, messieurs, ma communication n'a pas seulement pour objet d'ouvrir un dialogue. Elle sera par elle-même un dialogue.

Trois raisons m'ont conduit et ont conduit le Gouvernement à ouvrir ce débat sur la recherche scientifique.

En premier lieu, j'en avais pris l'engagement le 2 novembre dernier, lors de la discussion du budget de mon département, en particulier devant MM. Mitterrand et Pierre Cot.

En deuxième lieu, il y a exactement un an que je suis à la tête de ce ministère. Il est donc utile de dresser un premier bilan.

Enfin — et je dirai même surtout — vous avez manifesté, par un certain nombre de questions écrites et orales, et par des déclarations publiques, l'intérêt que vous portez à la politique scientifique.

C'est à vos questions que je répondrai directement. C'est vous-mêmes qui m'avez fourni mon plan et qui avez orienté mon exposé selon trois aspects essentiels.

D'une part, vous vous êtes inquiétés de l'organisation même de la recherche, qui vous paraît trop complexe, et des difficultés qui vous apparaissent dans la réalisation du Plan.

D'autre part, vous vous êtes montrés sensibles, fort légitimement, à la situation de ceux qui font de la recherche en France, à leurs problèmes de carrière et de statut.

Enfin, l'incidence de la recherche sur la vie quotidienne a retenu votre attention de citoyens et d'élus ; j'en citerai trois exemples :

Dans le domaine de la recherche proprement dite, vous vous interrogez sur l'ampleur de notre effort de recherche médicale.

Dans le domaine de la technologie, vous attendez du Gouvernement qu'il justifie, ou tente de justifier, les décisions qu'il a prises ou qu'il compte prendre en matière électro-nucléaire.

Enfin, dans le domaine des satellites européens et de l'Europe spatiale, vous vous interrogez à bon droit sur les conséquences, à l'égard des satellites de télécommunications, des décisions prises récemment par certains de nos partenaires européens.

Nous allons donc passer successivement en revue ces trois thèmes qui, je le répète, ont été choisis par votre initiative.

D'abord, en ce qui concerne l'organisation de la recherche, je répondrai à une question que m'a posée M. Labbé en novembre 1967.

« Est-il normal, me demandait-il, que la politique de la recherche soit préparée par un organisme, financée par plusieurs ministères et pratiquée sans suffisante coordination par de nombreux centres, commissariats, délégations ou instituts ? Une unification assez souple de ce secteur ne permettrait-elle pas de mieux faire ressortir l'effort consenti par la nation en ce domaine, d'offrir une ouverture plus nette aux désirs de participation des industries et de mieux adapter les orientations aux nécessités de la coopération internationale ? »

Je comprends fort bien, mesdames, messieurs, que, de l'extérieur, mon ami M. Labbé nourrisse cette inquiétude, ou cette intention, qui bien évidemment est amicale à l'égard du ministre chargé de la recherche scientifique.

Je dois vous avouer que je partageais son sentiment lorsque je siégeais sur vos bancs. Mais maintenant que je vis en quelque sorte le problème de l'intérieur et non plus de l'extérieur, je crois pouvoir dire que la politique scientifique est assurée, depuis novembre 1958, par un système de coordination qui gagnerait, certes, à être mieux connu, mais qui répond aux exigences de souplesse et d'efficacité que M. Labbé a parfaitement raison de mettre en avant.

La politique scientifique — je l'ai déjà dit — est préparée par la délégation générale à la recherche scientifique et technique. Elle est éclairée par les avis de douze savants éminents, qu'on appelle les douze sages et qui forment le comité consultatif de la recherche. Elle est ensuite délibérée, une ou deux fois par an, par un comité interministériel siégeant sous la présidence de M. le Premier ministre lui-même. Enfin, elle est décidée et appliquée par un ministre d'Etat dont la double charge est, d'une part, de diriger directement la politique de l'atome par le Commissariat à l'énergie atomique, la politique de l'espace par le Centre national d'études spatiales, la politique de la mer par le Centre national d'exploitation des océans, et, d'autre part, de répartir, entre tous les ministères civils, les crédits consacrés à la recherche.

L'ensemble des crédits soumis à l'examen interministériel constitue donc ce qu'on appelle « l'enveloppe recherche » qui est répartie par décision du ministre d'Etat. Elle rassemble l'essentiel du budget scientifique de la nation, et j'ai tenu personnellement à ce que, dès cette année, les crédits civils du Commissariat à l'énergie atomique bénéficient eux aussi de la procédure de « l'enveloppe recherche », c'est-à-dire de l'appui du comité consultatif.

Un contrôle unique s'exerce donc désormais sur l'ensemble des crédits de recherche et il en permet la coordination. Il laisse à l'écart, cela est parfaitement vrai — M. Herzog l'avait fait remarquer fort justement au cours du débat budgétaire, et peut-être est-ce à cela que pense aussi M. Labbé — mais il ne laisse à l'écart que les grands programmes technologiques dont la motivation essentielle est soit économique — je pense aux crédits de l'aviation civile — soit d'ordre à la fois économique et politique — je songe au plan calcul — soit d'ordre purement politique et je fais allusion au programme militaire.

Cependant cette distinction est — je le souligne au passage — la condition de l'efficacité du contrôle parlementaire.

J'ajoute, pour répondre à une des préoccupations de M. Labbé, que la participation de l'industrie est non seulement souhaitée mais favorisée et soutenue par l'organisation actuelle.

Deux fonds, qui dépendent directement de mon ministère, mettent à la disposition de l'industrie privée des crédits importants qui lui reviennent partiellement dans le cas des « actions concertées » — huit de ces actions sur vingt-deux sont consacrées à des thèmes industriels — et totalement dans le cas de l'aide au développement.

Cette procédure de l'aide au développement vise à améliorer la capacité technique de nos industries en conciliant la disponibilité de l'aide publique et la libre initiative des chefs d'entreprise.

A cette fin, l'Etat a déterminé un certain nombre de domaines industriels dans lesquels il accepte de prendre à sa charge la moitié des risques résultant du développement, c'est-à-dire de la mise au point d'un prototype d'un matériel ou d'un procédé nouveau. A l'intérieur de ces domaines, définis de façon assez souple, l'industrie est, bien entendu, libre de choisir ce qui lui paraît devoir être le plus rentable. En cas de succès, l'Etat est remboursé par prélèvement sur le chiffre d'affaires. En cas d'échec, il perd sa mise comme l'entreprise qu'il a aidée.

Enfin, notre politique de recherche ne comprend pas seulement une organisation et un financement. Elle répond aussi aux objectifs du Plan.

Où en sommes-nous dans ce domaine ?

Je rejoins ici les préoccupations que MM. Paquet et Juquin m'avaient exposées dans des questions orales qui remontent au mois d'avril et au mois d'août 1967, et auxquelles j'avais déjà partiellement répondu lors du dernier débat budgétaire. M. Loutau, dans une question écrite très récente à laquelle il sera répondu complètement, évoque également ce problème.

M. Juquin s'interrogeait en particulier « sur les difficultés que connaissent pour remplir leurs missions le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de recherche agronomique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et l'Office de recherche scientifique et technique dans les territoires d'outre-mer.

« Le budget de 1968 », déclarait-il, « devrait être tel pour ces organismes, qu'il permette au moins la réalisation des objectifs du V^e Plan en matière d'équipement et tienne compte des recommandations des commissions du Plan sur les crédits de fonctionnement et les créations de postes budgétaires. Or, les budgets de 1966 et de 1967 ont comporté sur tous ces points des retards sérieux par rapport aux prévisions. Quelle mesure », concluait M. Juquin, « compte-t-on prendre pour rattraper ces retards ? »

M. Juquin pose fort bien la question, mais au mot clé « retard » j'ai trois réponses à faire.

Ma première réponse sera une remarque d'ensemble : l'objectif prioritaire fixé par le V^e plan est de faire en sorte que la France consacre au financement de toute la recherche publique et privée 2,4 à 2,5 p. 100 du produit national brut en 1970. Cet objectif sera atteint. M. Juquin a entendu dire que notre ambition était d'ores et déjà d'atteindre une proportion de 3 p. 100 en 1975 et de 3,5 p. 100 en 1980. Je rappelle pour mémoire que quand le président Mendès-France a eu l'heureuse idée, en 1954, de créer le premier secrétariat d'Etat à la recherche scientifique et l'idée non moins heureuse de le confier à mon ami, le professeur Longchamhon, cette proportion était inférieure à 1 p. 100 du revenu national.

Ma deuxième réponse est la suivante : il est certain que la ventilation des dépenses publiques et privées ne sera pas exactement conforme à l'analyse du Plan. Sur ce point, M. Juquin a raison, mais je ne suis pas sûr qu'il doive le regretter. En effet, il sait comme moi que, la recherche étant par définition le domaine où la prospective est la moins aisée, il est non seulement normal mais encore nécessaire d'ajuster constamment les prévisions des planificateurs aux réalités de l'évolution scientifique et économique.

Parvenus aujourd'hui à mi-chemin de l'exécution du V^e plan, nous constatons un léger décalage, c'est vrai, mais — oserai-je ajouter — un décalage utile, entre les réalisations qui portent sur les secteurs traditionnels de la recherche et celles qui portent sur les domaines industriels de pointe.

Pour les secteurs traditionnels auxquels MM. Paquet et Juquin s'intéressent plus particulièrement, je veux rappeler certains chiffres concernant les investissements.

Les opérations financées au budget des trois premières années du Plan représentent, pour l'Institut national de la santé et de la recherche médicale 47,5 p. 100 de celles qui étaient envisagées pour l'ensemble du V^e plan, pour le Centre national de la recherche scientifique 54 p. 100, et pour l'Institut national de recherche agronomique 55 p. 100.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire les moyens matériels mis à la disposition des chercheurs, la progression est encore plus nette. En effet, depuis le début du V^e plan, les crédits de fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ont doublé, ceux de l'Institut national de recherche agronomique et du Centre national de la recherche scientifique ont augmenté de plus de 50 p. 100.

Quant aux effectifs de ces divers organismes pendant cette même période, ils sont en progression de 50 p. 100 pour l'I. N. S. E. R. M. et de 25 p. 100 pour l'I. N. R. A. et le C. N. R. S. En 1968, le nombre des nouveaux emplois budgétaires de chercheurs est de 755 à l'I. N. S. E. R. M., de 907 à l'I. N. R. A. et de 596 au C. N. R. S., ce qui n'empêche qu'il s'y pose des problèmes que, comme vous le verrez dans un moment, je ne songe pas le moins du monde à éluder.

Vous remarquerez que les pourcentages d'accroissement des crédits de fonctionnement sont plus importants que ceux des effectifs. Cela traduit bien le souci du Gouvernement d'accroître la rémunération des chercheurs et surtout d'améliorer leurs conditions de travail.

D'une manière générale, les chiffres que je viens de citer et qui sont très considérables en eux-mêmes, sont inférieurs à ce qui est vrai, à ceux que proposait la commission qui a préparé le Plan, aussi bien pour le budget de fonctionnement que pour l'augmentation des effectifs. Mais qu'il me soit permis de rappeler une fois encore — comme je l'ai fait lors de la discussion budgétaire en réponse au très beau discours de M. Pierre Cot — que, dans ces deux domaines, les recommandations de la commission avaient paru dès 1965 quelque peu irréalistes, non seulement au Gouvernement, mais aussi à l'Assemblée à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir, et qu'elles ne figurent pas dans le texte définitif que vous avez adopté ou, plus exactement, que nous avons adopté sous la précédente législature.

On ne saurait donc parler de retard, mais simplement d'un ajustement du recrutement des chercheurs aux possibilités des organismes et d'un ajustement de la croissance de ces organismes aux besoins généraux de l'économie. D'autre part, qu'il s'agisse de la création du Centre national d'exploitation des océans, pour le développement de l'océanographie, de la création des institut nationaux du C. N. R. S. — hier l'Institut national d'astronomie et de géophysique, demain l'Institut national de la physique nucléaire et de la physique des particules — ou de la réorganisation de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, dont la situation budgétaire était devenue inextricable, le Gouvernement a fait porter son effort sur la mise au point de nouvelles formules administratives, mise au point indispensable au rendement et au développement de la recherche. Que la dispersion soit à la fois une source de gaspillage et une source d'inefficacité, M. Peyrefitte l'avait souligné ici même, lors du vote de la loi portant création du C. N. E. X. O. et nous l'avions approuvé.

Enfin, voici ma troisième réponse au mot clé, au mot fatidique de « retard » utilisé par M. Juquin dans sa question orale. Si, à l'intérieur de ces différents organismes, la croissance des budgets a été remarquable — elle a été en tout cas très supérieure à la moyenne générale — elle a été plus spectaculaire encore pour certains domaines de pointe. Quand on parle de l'exécution du Plan, il importe de tenir compte, tout simplement parce que cela est vrai, des domaines dans lesquels il y a eu dépassement des prévisions du Plan, en raison même de cet effort constant d'adaptation et d'ajustement auquel on est acculé quand on s'occupe des industries de pointe. Je ne citerai que trois exemples : la recherche spatiale, le plan calcul et la recherche de développement.

En recherche spatiale, nous souhaitons que les objectifs initialement prévus par le Plan soient dépassés par suite du développement de la coopération internationale. J'en parlerai tout à l'heure, mais vous savez qu'elle ne se porte pas, à l'heure actuelle, le mieux du monde.

En ce qui concerne le programme national, tous les objectifs qui ont été fixés, en revanche, ont pu être atteints dans les délais fixés et au coût prévu. Il me suffit de rappeler en quelques mots ces réalisations qui constituent une réussite exemplaire : le lancement des satellites F. R. 1, Diapason, Diadème 1 et Diadème II et le lancement du satellite D. 2 avec la fusée Diamant B en 1969.

A cette époque, le centre spatial guyanais, qui a été mis en service en avril dernier, atteindra le stade opérationnel complet : disposant d'un site de lancement exceptionnel, il constituera — pardonnez-moi cette citation — « un véritable mini Cap Kennedy ». J'emprunte cette formule à un article élogieux — une fois n'est pas coutume — de l'organe officiel du parti communiste français *L'Humanité*, consacré le 12 avril dernier à ce problème.

Maintenant, le plan-calcul est venu s'ajouter aux programmes dont le financement avait été prévu par le Plan.

Tout le monde est conscient de l'importance de l'enjeu en matière d'informatique et, quelles que soient les difficultés rencontrées, dues en particulier à la puissance de la concurrence, il reste indispensable de poursuivre et même d'accroître notre effort dans ce domaine, en un temps où, comme on l'a dit, l'ordinateur « multiplie le système nerveux de l'humanité, de même qu'en un autre temps la révolution industrielle a multiplié son système musculaire ».

J'ai plaisir à citer ici M. Albin Chalandon, qui écrivait dans un article très remarqué du *Monde* le 19 février dernier : « Il faut, certes, féliciter le Gouvernement d'avoir lancé le plan-calcul et le plan-composants électroniques, financés par une aide publique. Mais, pour que de telles activités deviennent efficaces, ce n'est pas 420 millions de francs en cinq ans pour le plan-calcul, ni 40 millions en deux ans pour le plan-composants électroniques, mais quatre à cinq fois plus qu'il faudrait leur affecter ».

Cela prouve — soit dit en passant — que, si des compliments viennent parfois de l'opposition, des critiques viennent souvent de la majorité.

Il est vrai — et sur ce point M. Albin Chalandon a parfaitement raison — que l'effort français est insuffisant en valeur absolue. Mais il s'agit d'un commencement. En fait, il faut faire progresser harmonieusement le montant des crédits et les structures industrielles chargées de les dépenser.

Nous avons créé une compagnie internationale pour l'informatique, compagnie qui actuellement se développe. De même, le Gouvernement s'efforce de créer un ensemble industriel capable de soutenir la concurrence dans le domaine des périphériques et des composants, auxquels M. Albin Chalandon fait allusion. Du succès de ces entreprises dépendra l'avenir de l'aide publique.

Enfin dans ce même article M. Chalandon regrette que les crédits affectés à la recherche développement ne soient pas plus élevés. Je me souviens que, lors du dernier débat sur le même sujet, M. Pierre Cot avait exprimé avec beaucoup de vigueur le même regret. Eh bien, l'aide au développement industriel constitue précisément le troisième domaine où les prévisions du V^e Plan seront dépassées. Six cents millions de francs étaient inscrits à ce chapitre. J'espère faire en sorte que ces crédits soient sensiblement augmentés. Dès maintenant, je puis affirmer qu'il n'y a pas, à ma connaissance, de bon dossier technique et financier, soumis par un industriel, que nous ayant été obligés d'écartier définitivement faute de moyens.

Ainsi considérée dans son ensemble, l'exécution du V^e Plan en matière de recherche et de technologie se présente — je crois pouvoir le dire — de façon satisfaisante.

Ce que mon analyse vous a peut-être démontré, c'est la nécessité de distinguer nettement le domaine de la recherche fondamentale et appliquée de celui de la technologie ou du développement industriel, les deux méritant d'ailleurs une sollicitude égale de la part des pouvoirs publics, mais le second étant beaucoup plus souvent que le premier soumis aux fluctuations de l'économie.

Le Gouvernement a d'ailleurs décidé, pour la préparation du VI^e Plan, de créer, entre la commission de recherche et une commission unique de l'industrie, un groupe commun chargé d'examiner les grands programmes industriels de pointe. Une telle répartition ne pourra que faciliter la tâche du Gouvernement lui-même, bien sûr, mais elle aura aussi pour effet de faciliter le contrôle du Parlement.

Tel était, sans nul doute, le souci commun à M. Labbé, à M. Paquet et même à M. Juquin.

J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon exposé : la vie des chercheurs.

L'actualité de ces derniers mois a mis en lumière certaines difficultés concernant la carrière et les perspectives d'avenir des chercheurs français. On a beaucoup parlé de l'offensive des recruteurs de cerveaux, du fameux « brain-drain ». Certaines grèves ont révélé un incontestable malaise dans le monde scientifique et enfin les dernières « assises nationales de la recherche » nous ont fait connaître les pensées, souvent vigoureuses, de certains syndicats dont j'ai tenu moi-même à entendre longuement les porte-parole.

Dans une question écrite du 17 janvier dernier, mon ami M. Cousté se préoccupait du problème de l'émigration des chercheurs français — brain-drain, c'est-à-dire la fuite des cerveaux — à l'occasion de la venue en France du président d'une société américaine dont l'objet était précisément de recruter des « cerveaux » pour le compte des États-Unis.

Devant cette menace, M. Cousté me demandait : « De quels moyens légaux ou réglementaires dispose le Gouvernement pour contrôler, et si possible limiter au maximum, en France, l'activité de cette société de recrutement de « cerveaux », et sur quels critères et dans quels délais le Gouvernement déciderait-il de faire usage des moyens à sa disposition ».

En second lieu, M. Cousté demandait : « Quelles mesures à moyen terme le Gouvernement compte prendre pour faire disparaître cette menace potentielle qui hypothèque gravement l'avenir de la France et de l'Europe en général ? »

Enfin, il me demandait : « Quelles sont, dans une perspective d'avenir relativement proche, les possibilités de solution au problème du « brain-drain » dans le cadre de la politique commune en matière de recherche de la Communauté économique européenne ? », cette troisième question n'étant pas la moins importante.

Mon ami Cousté voudra bien m'en excuser, sur les deux premiers points, je n'ai pas voulu, dans l'intérêt même de la recherche française, lui apporter des engagements précis.

En effet, comme M. Cousté le soulignait lui-même, la France n'est pas gravement touchée, du moins jusqu'à présent, par le phénomène considéré : entre 1962 et 1964, d'après les dernières statistiques solides dont nous disposons, on compte 229 départs d'ingénieurs et de chercheurs français pour les États-Unis, alors que, pendant la même période, ils sont douze fois plus nombreux en Grande-Bretagne.

Dans ces conditions, il ne semble pas nécessaire d'établir une réglementation rigoureuse. Il vaut mieux s'inspirer de l'attitude que le gouvernement britannique a adoptée pour sa part : après avoir chargé une commission d'étudier l'ensemble du problème, il a conclu que toute mesure tendant à contrôler arbitrairement ou à interdire l'émigration des chercheurs serait inefficace et même dangereuse à long terme pour la vitalité scientifique du pays, et que la solution doit être trouvée dans cette vitalité scientifique même.

Il me semble donc souhaitable, au contraire, de voir se développer, en dehors de toute réglementation, le maximum de relations entre les scientifiques, qu'il s'agisse d'échanges universitaires ou de stages de formation dans les entreprises.

Ces échanges ne se feront pas uniquement avec les États-Unis, ils se feront aussi avec l'Union soviétique, par exemple. Je rappelle que la C. E. A. construit actuellement la plus grande chambre à bulles du monde qui sera accueillée au plus grand accélérateur de particules qui est actuellement en service à Serpoukhov, où des savants français iront travailler. Ils y feront des stages d'un an ou de deux ans et je suis convaincu que les échanges mutuels seront fructueux.

Mais, au niveau du Gouvernement, le meilleur moyen d'éviter la fuite des cerveaux est certainement de poursuivre l'effort d'ensemble entrepris en faveur de la recherche scientifique et de l'amélioration des conditions de travail des chercheurs.

Comme le remarque M. Cousté, cet effort national ne prendra tout son sens que dans le cadre d'une politique technologique européenne.

C'est ici que je voudrais, sur un point capital, m'exprimer sans réticence et sans arrière-pensée.

Le 31 octobre dernier, les ministres de la recherche de la Communauté économique européenne ont pris une importante résolution. Ils ont décidé que les possibilités d'une coopération réelle seraient immédiatement développées dans un certain nombre de domaines, très exactement dans sept domaines essentiels : l'informatique, les télécommunications, les transports, la météorologie, la métallurgie, l'océanographie et la lutte contre ce qu'on appelle les nuisances, c'est-à-dire le bruit et la pollution de l'eau et de l'air.

Les travaux préparatoires se sont déroulés dans une excellente atmosphère. Des perspectives encourageantes se dessinaient et il n'était pas interdit de penser, à la lumière des travaux entrepris, que l'Europe des Six pourrait — je ne cite qu'un exemple — construire un jour prochain un gros ordinateur commun. Il va de soi que ce qui peut et doit être fait par notre communauté n'exclut nullement, bien au contraire, ce qui peut et doit être fait avec d'autres pays.

Je n'en veux pour preuve que le rapport établi par la commission de Bruxelles, c'est-à-dire par l'institution communautaire par excellence, sur la candidature britannique. Ce rapport affirme, certes, et à bon droit, que dans certains domaines « les Six auraient quelques difficultés à atteindre la dimension internationale sans la contribution du Royaume-Uni ». Mais il pose — j'allais dire ensuite et je me serais trompé — il pose d'abord un principe qui devrait suffire à trancher le débat : « Si les communautés doivent profiter de l'apport britannique, c'est seulement dans la mesure où elles seront capables de mettre sur pied une politique commune dans le domaine de la science et de la technologie avancée. »

On s'enfermerait donc dans une contradiction néfaste en invoquant les problèmes posés par les relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté comme un motif d'ajournement susceptible d'entraver l'exécution des décisions prises à Luxembourg. C'est au contraire dans la mesure même où — fidèles aux engagements pris — nous aurons favorisé la croissance économique de la Communauté par une coopération technologique qui, nous en avons maintenant la preuve, est à notre portée,

que nous pourrions utilement et concrètement discuter avec la Grande-Bretagne de notre avenir commun. Pour sa part, la France a dit et prouvé qu'elle y était prête, et cette attitude, mesdames, messieurs, elle l'observe partout.

S'agit-il de la biologie moléculaire ? Dans ce domaine nous avons une avance par rapport à beaucoup d'autres, puisque la France a obtenu, en 1965, un prix Nobel partagé entre trois grands savants. Nous proposons la création, non seulement d'une organisation intergouvernementale de la biologie moléculaire, mais aussi d'un laboratoire européen où les savants prendraient l'habitude de travailler ensemble.

S'agit-il de la physique des hautes énergies ? Nous définissons comme un objectif prioritaire l'accélérateur européen de 300 milliards d'électrons-volts qui correspond à un projet du centre européen de la recherche nucléaire.

S'agit-il enfin de l'Euratom ? Ici permettez-moi de vous rappeler que j'ai proposé à nos partenaires de l'Euratom de procéder à des opérations sans autre intérêt — j'emploie à dessein un euphémisme — que celui de rembourser aux Etats le montant de leurs contributions à un véritable programme tourné vers l'indépendance énergétique de l'Europe.

C'est le sens de mon offre relative à la coopération dans le domaine des réacteurs rapides.

Quest-ce qu'un réacteur surrégénérateur à neutrons rapide ?

« Imaginez, nous disait un jour M. Peyrefitte de cette tribune, un fourneau auquel vous pourriez, après l'avoir allumé, donner des cendres pour aliment, après quoi ces cendres deviendraient elles-mêmes du charbon de haute qualité capable d'alimenter un second foyer.

Tels sont les réacteurs surrégénérateurs rapides. Comme leur nom l'indique, ils fabriqueront plus de plutonium qu'ils n'en consomment, c'est-à-dire qu'ils tireront de la matière fissile cinquante ou soixante fois plus d'énergie que les réacteurs actuels.

Dans ce domaine encore, nous ne sommes nullement en retard, loin de là. C'est ainsi, par exemple, que « Rapsodie », premier prototype des réacteurs surrégénérateurs, refroidi au sodium et contenant des éléments combustibles au plutonium, réalisé à partir de techniques antérieurement mises au point en France, a fonctionné à pleine puissance pendant un temps qui, si j'ose dire, défie toute concurrence. C'est évidemment de bon augure pour notre future centrale surrégénératrice « Phénix », au nom symbolique — l'oiseau qui renait de ses cendres — dont la mise en chantier commencera l'an prochain.

Mais au lieu de nous targuer de cette avance, ce que nous aurions fait si nous pratiquions, sur le plan énergétique, une politique justifiant les suspicions que parfois on articule contre elle, nous en avons fait le point de départ d'une offre de collaboration européenne. Nous avons proposé la formation d'une véritable communauté européenne d'études sur les réacteurs avancés, en particulier les surrégénérateurs dont la réalisation déterminera dans dix ou quinze ans la production d'électricité d'origine nucléaire.

Aboutissons-nous à ce programme de développement des réacteurs avancés, assorti d'une politique industrielle commune ?

Je n'en suis pas sûr.

En effet, un consortium germano-belgo-hollandais a entrepris, depuis ma proposition, la construction d'un réacteur rapide de 250 mégawatts comparable, par conséquent, à notre « Phénix ». Mais nous ne renoncerais pas à tenter au moins de poser un jalon vers une association plus étroite dont la nécessité, j'en suis convaincu, s'imposera quand l'Europe passera à la phase suivante, celle des réacteurs rapides de plus de 500 mégawatts, voire de plus de 1.000 mégawatts.

En tout cas, mesdames, messieurs, je vous pose la question, la conscience tranquille : qui joue le jeu de la coopération européenne avec plus d'insistance et plus de continuité que la France ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et des républicains indépendants.*)

Dans sa question écrite du 19 janvier, M. Cassagne se réfère, lui aussi, au problème de la « fuite des cerveaux » pour demander non pas une réglementation destinée à endiguer cette fuite, mais, rejoignant une idée de M. Paquet, l'adoption d'une sorte de statut des travailleurs scientifiques.

Je rappelle les termes de cette question :

« M. Cassagne expose à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales que, dans un article récent intitulé « les savants français ne sont pas encore à vendre », il a reconnu que la France ne peut pas, dans tous les domaines, offrir à ses chercheurs des perspectives aussi exaltantes que les Etats-Unis. Elle n'est pas non plus en mesure de leur assurer des salaires toujours équivalents. »

M. Cassagne me demande donc « si je n'envisage pas de donner à ces techniciens et chercheurs français, travaillant dans des conditions infériorisées, une meilleure garantie de l'emploi et les perspectives d'une retraite convenable ».

L'article auquel M. Cassagne fait allusion mettait en valeur les efforts de la politique nationale en matière de recherche scientifique et en rappelait les limites.

Il ne serait pas raisonnable de promouvoir, par exemple, disons-le franchement, une politique spatiale visant à la conquête du cosmos par la France seule. Il ne le serait pas non plus, dans un pays de productivité moyenne comme la France — M. Cassagne ne le demande pas d'ailleurs — d'assurer à une catégorie particulière, à une catégorie d'élite de travailleurs des avantages identiques à ceux qui peuvent être accordés aux travailleurs des pays de haute productivité.

Cette situation, qui est commune à tous les grands pays européens, se transformera au fur et à mesure que ceux-ci uniront leurs efforts pour rejoindre le niveau économique et technologique des Etats-Unis, ce qui nous ramène au problème précédent.

Cela dit, il se pose actuellement des problèmes d'emploi et de carrière pour les chercheurs français, du moins pour une catégorie d'entre eux.

Je rappelle, en effet, que les chercheurs français sont soumis à des statuts juridiques très variés. Parmi les chercheurs du secteur public, les uns appartiennent à l'éducation nationale, les autres à des organismes de recherche rattachés à d'autres ministères et leur statut est, soit celui de fonctionnaires, soit celui de contractuels de droit privé ou celui de contractuels de droit public.

C'est surtout cette dernière catégorie, celle des contractuels du C. N. R. S. et de l'I. N. S. E. R. M., représentant environ un dixième de l'effectif total des chercheurs français, qui m'exprime son inquiétude. Ses difficultés n'ont été plusieurs fois et clairement exposées soit à l'Assemblée — je pense, en particulier, au discours de M. Mitterrand lors de la discussion budgétaire, ou à celui de M. Labbé — soit lors de mes entretiens avec les représentants de certains syndicats de chercheurs, ou encore lors du colloque de Caen ou même plus récemment lors du colloque d'Amiens.

S'agissant principalement des fonctionnaires de l'éducation nationale dont M. Peyrefitte organise et gère la carrière, je ne veux pas, bien entendu, usurper devant vous la compétence de mon collègue. Cependant, je ne crois pas qu'un ministre chargé de la recherche scientifique puisse, sans dérobade, se désintéresser ou même ne pas s'intéresser au premier chef aux problèmes posés par la carrière des chercheurs.

Bien entendu, un problème d'ensemble se pose : celui de la philosophie de la recherche. Quel doit être le rôle du chercheur dans une société industrielle comme la nôtre ?

Je vous rappelle la déclaration de M. Holmer, nouveau directeur général des enseignements supérieurs le jour même de son entrée en fonctions. Il a avec une exagération volontaire et salutaire rappelé que, souvent, les universitaires ont tendance à ne chercher leur emploi qu'à l'intérieur de l'université ou dans des organismes publics de recherche et que, d'autre part, les industriels sont souvent trop sensibles aux considérations de rentabilité immédiate. Ils ne recrutent pas assez de chercheurs formés par l'université.

Il s'agit donc en premier lieu, c'est vrai, de décloisonner l'université et l'industrie, et de faire en sorte que les spécialistes préparés par l'une puissent être utiles à l'autre. Ce problème touche directement à l'éducation nationale, qui l'étudie de très près, et peut-être que, à côté de problèmes plus brûlants mais pas plus importants, il sera abordé demain.

Je ne veux cependant pas, en évoquant ce problème essentiel, éluder les problèmes que j'appellerai existentiels. Abordons-les brièvement, mais en face.

Bien sûr, à partir d'un certain seuil, les chercheurs du C. N. R. S. disposent, dans la pratique, d'une sécurité d'emploi que personne ne conteste. A partir du moment où ils ont été nommés chargés de recherche, ils ne sont plus soumis à aucun examen périodique, et l'expérience a montré que les licenciements pour insuffisance professionnelle sont tout à fait exceptionnels. De plus, les procédures d'avancement permettent d'assurer des promotions rapides aux meilleurs d'entre eux qui peuvent arriver, entre quarante et cinquante ans, au grade de directeur de recherche, avec un traitement correspondant à celui d'un professeur de faculté et avec la possibilité d'être titularisés.

Cependant, deux graves problèmes se posent, concernant la carrière de ces chercheurs, et ils sont en réalité à l'origine des mouvements dont j'ai parlé.

D'une part, au début de cette carrière, il faut fixer la proportion des jeunes docteurs qui, ayant préparé leur thèse au centre national de la recherche scientifique ou dans un autre organisme public, voudraient y être gardés comme chargés de recherche.

D'autre part, comme l'a fort bien montré le colloque de Caen, il faut assurer la poursuite d'une carrière honorable, utile et sûre aux chercheurs qui, parvenus à un certain âge, manifestent ou manifesteraient désormais plus d'aptitude pour des fonctions d'administration ou d'enseignement que pour la recherche.

C'est pour étudier l'ensemble des problèmes, et spécialement ces deux problèmes, à mes yeux fort importants et qui ont d'ailleurs retenu également l'attention du comité des sages, que je viens de créer un groupe de travail, présidé par M. le professeur Aigrain, physicien éminent, délégué général à la recherche scientifique et technique.

Ce groupe de travail, composé de représentants des ministères intéressés, je ne veux pas et je ne peux pas préjuger les conclusions auxquelles il aboutira dans un avenir rapproché, mais je vous en ai assez dit, dans les limites de ma compétence, pour vous permettre de comprendre mes principes et mes orientations.

J'en arrive à la troisième et dernière partie de mon exposé : l'incidence de la recherche sur la vie quotidienne et la vie économique. Cette étude se subdivise elle-même en trois développements sur la recherche médicale, sur les questions nucléaires et sur les questions spatiales.

L'intérêt que vous manifestez pour les questions de recherche médicale s'était traduit par le dépôt d'une question orale de M. Robert Fabre, qui l'a depuis retirée, portant sur l'ensemble de ces problèmes, y compris la recherche pharmaceutique, et par une question écrite de M. Ponsellé concernant le centre international de recherche sur le cancer à Lyon.

Permettez-moi donc de faire le point sur l'ensemble de la recherche biomédicale, et plus particulièrement sur la recherche cancérologique.

Précisément à cause de la sévérité et de la précision de son libellé, je demande à M. Robert Fabre, bien qu'il ait retiré sa question, la permission de la citer. M. Robert Fabre exposait que « l'insuffisance manifeste en moyens financiers et matériels ne permet pas à nos chercheurs de participer aux grandes découvertes thérapeutiques et maintient notre pays dans un état de sujétion par rapport aux pays étrangers, ainsi qu'en témoigne le nombre de brevets acquis aux puissances étrangères ». Il me demandait « quels sont mes projets en matière de recherche médicale et pharmaceutique, tant en ce qui concerne les encouragements et aides aux laboratoires privés s'adonnant à la recherche médicale que dans le développement des organismes de recherche relevant de l'Etat ».

Je voudrais dissocier de cet ensemble les questions purement pharmaceutiques. En effet, la recherche pharmaceutique, qui vise à la découverte et à la fabrication de produits nouveaux, implique des moyens industriels qui sont essentiellement réunis dans les entreprises privées. J'ai donc fort peu de moyens d'action dans ce domaine — je pourrais presque dire que je n'en ai pas du tout — et, soit dit en passant, je ne sais pas que ces entreprises privées connaissent actuellement des difficultés économiques particulières.

Cela dit, je suis loin de partager le pessimisme de M. Robert Fabre et d'un certain nombre de ses collègues sur la valeur de notre recherche médicale.

Jusqu'à une période récente, il était d'usage en pareil cas d'évoquer notre prix Nobel de biologie moléculaire, qui remonte à 1965. Je veux me placer dans un domaine beaucoup plus actuel. Je veux parler de la greffe du cœur qui vient d'être tentée par le professeur Cabrol, malheureusement sans succès, et qui a rappelé que les chercheurs français participent eux aussi aux « grandes découvertes thérapeutiques », selon l'expression de M. Fabre.

Les problèmes de greffe et de transplantation — l'Assemblée qui vote le budget a le droit de le savoir — ont pu être étudiés grâce à des contrats passés par la délégation générale à la recherche scientifique et technique avec le professeur Cabrol lui-même, ainsi qu'avec les professeurs Garnier et Binet, pour ne reprendre que les noms cités dans la presse. Les transplantations font actuellement l'objet des recherches de sept unités de l'institut national de la santé et de la recherche médicale et, sauf erreur, d'une unité du centre national de la recherche scientifique, sans parler de toutes celles qui sont faites dans des laboratoires de l'enseignement supérieur.

Enfin, les problèmes d'immunologie, qui, on le sait, conditionnent le succès des transplantations en limitant les risques de rejet, ont progressé grâce aux admirables travaux des professeurs Mathé et Dausset, dont les services bénéficient eux aussi de contrats très importants avec la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Cet exemple, mesdames, messieurs, prouve donc que, dans un domaine précis — et quel domaine ! — la science médicale française ne s'est pas laissée distancer par les progrès des recherches faites à l'étranger.

D'une manière générale, l'ampleur de notre effort de recherche biomédicale est trop souvent sous-estimée. Le cas de M. Fabre n'est pas isolé. Je voudrais vous rappeler très brièvement certains chiffres que je vous ai déjà cités en novembre dernier.

Les crédits de fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ont presque doublé en trois ans. Pendant cette même période, l'institut aura reçu 100 mil-

lions de francs de crédits d'équipement. De plus, et contrairement à ce qu'insinuent parfois certaines déclarations publiques, l'institut national de la santé est bien loin d'absorber tous les crédits consacrés à la recherche médicale. A vrai dire, il en absorbe à peu près le quart.

Il y a d'abord les crédits — 16 millions de francs cette année — que la délégation générale à la recherche scientifique et technique affecte à la mise au point des procédés nouveaux de diagnostic et de thérapeutique qui utilisent les techniques physico-chimiques les plus récentes. Je viens de vous en citer l'exemple le plus actuel.

Rien n'est plus fécond que cette coopération systématique entre les scientifiques et les médecins.

Savez-vous — nombre d'entre vous le savent, en tout cas les députés qui sont médecins ne l'ignorent pas — que le plus célèbre laboratoire de recherche médicale des Etats-Unis, le laboratoire de Bethesda, compte, sur 2.000 chercheurs, 1.000 spécialistes non médecins ?

Il y a ensuite les très importants crédits alloués à la direction des enseignements supérieurs et au C.N.R.S. Sans doute est-il difficile de les évaluer en raison même de la complexité des affectations à l'intérieur du budget de l'éducation nationale ; mais, autant qu'on puisse le faire, l'ensemble des dépenses de recherche financées par l'Etat dans toutes les disciplines biologiques est estimé en 1968 à 814 millions de francs, dont 540 millions pour la recherche biomédicale proprement dite, ce qui représente une augmentation — très supérieure à la moyenne budgétaire — de 17 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Les dépenses correspondantes s'élevaient à 125 millions de francs il y a dix ans.

Il est vrai que, dans ce domaine, où l'effort public et privé ne sera jamais assez grand, l'augmentation massive des crédits ne suffit pas. L'effort financier doit s'accompagner d'un effort d'organisation. On peut considérer que notre recherche médicale traverse une crise de croissance résultant principalement de la diversité des institutions et d'une coordination insuffisante entre ces institutions.

La structure de notre recherche médicale peut être améliorée et, par conséquent, doit être améliorée. Avant de prendre des décisions, le Gouvernement a souhaité recueillir l'avis de personnalités incontestables et incontestées, spécialistes des problèmes de la recherche médicale. C'est pourquoi j'ai demandé à un groupe de travail, présidé par le professeur Jean Bernard, d'étudier les problèmes posés par le développement de notre recherche médicale et de proposer des solutions. Le rapport de ce groupe de travail vient de m'être remis. J'en ai pris connaissance. Je veille personnellement à ce qu'il se traduise rapidement en mesures concrètes, notamment en ce qui concerne l'organisation de la recherche médicale dans les centres hospitaliers universitaires, dont je rappelle qu'ils ont une triple vocation : une vocation d'enseignement, bien sûr, une vocation de soins, cela va de soi, mais aussi une vocation de recherche.

Les réformes de structure envisagées par le groupe de travail ne remettent pas en cause la pluralité des institutions qui sont responsables, à l'échelon national, de la coordination et du financement de la recherche biologique, je veux dire l'institut national de la santé, le centre national de la recherche scientifique et l'enseignement supérieur. Dans les circonstances présentes, le vrai problème paraît être d'améliorer leur coordination, et non pas de rechercher leur fusion.

La nécessité de cette coordination accrue n'avait pas échappé au Gouvernement qui, sans attendre les conclusions du groupe de travail, avait institué, par arrêté du 21 novembre 1967 — je vous l'avais annoncé moi-même le 2 novembre 1967 — un comité de coordination de la recherche médicale, dont j'ai présidé la première séance et qui est placé maintenant sous la présidence du délégué général à la recherche scientifique.

Ce comité, qui réunit les directeurs de l'institut national de la recherche médicale, du centre national de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, permet d'utiliser au mieux les structures existantes et de confronter les programmes et les budgets des organismes, dans un domaine où l'on fait beaucoup plus qu'on n'a jamais fait, mais où l'on ne fera jamais assez.

S'agissant de la question écrite de M. Ponsellé, je rappelle qu'un effort tout particulier a été accompli en faveur de la recherche cancérologique. Autant qu'on puisse évaluer le montant des crédits dans ce domaine très précis — je parle bien entendu des crédits de recherche scientifique et non des crédits concernant le traitement médical — ils s'élevaient dès 1965 à 30 millions de francs et permettaient de financer les recherches de 600 spécialistes appartenant à l'université, au centre national de la recherche scientifique et à l'institut national de la recherche médicale. En particulier, une action sélective en faveur de la cancérologie a été accomplie par le fonds de la recherche.

Ici se pose le problème de la participation privée à la lutte contre le cancer. Vous savez qu'elle est souvent très importante dans les grandes nations étrangères, et qu'elle reste en

France très modeste. Dans un article récent, le professeur Mathé comparait deux chiffres : 2 millions et demi de contribution privée à la recherche cancérologique en France, 40 millions en Grande-Bretagne.

Certains se demandent si l'Etat lui-même ne devrait pas dépenser beaucoup plus encore en faveur de la recherche cancérologique. Je suis le premier à penser qu'on ne fera jamais trop dans ce domaine, mais il ne faut pas oublier que tout ne se ramène pas à une question de crédits.

D'une part, la cadence d'expansion est déterminée par la cadence de formation de chercheurs qualifiés, notre action ne pouvant être que d'accélérer autant que possible cette cadence.

D'autre part, il ne s'agit pas de développer une seule branche de recherche. Toute l'histoire de la science — pensez à Fleming découvrant les propriétés de la pénicilline, à Roentgen découvrant celles des rayons X, à Becquerel découvrant la radioactivité — nous rappelle que les progrès les plus décisifs surviennent parfois dans des secteurs inattendus et qu'il faut donc maintenir à la recherche fondamentale non orientée — tous nos savants sont d'ailleurs d'accord sur ce point — un développement régulier et équilibré.

Il est vrai que la question de M. Ponceillé concernait plus précisément la subvention fournie par la France au centre international de recherche sur le cancer à Lyon. Vous avez raison, monsieur Ponceillé, cette subvention ne représente qu'une toute petite partie des crédits de recherche cancérologique puisqu'elle s'élève à 750.000 francs.

Mais vous savez aussi que la France était décidée, lors des négociations entreprises en 1965 avec les pays les plus développés, à établir — je rappelle aux élus de la nation que cette proposition n'a jamais été rétractée — une proportion entre le montant de la subvention et le budget militaire de chacun des Etats intéressés.

Le Président de la République lui-même avait pris position en ce sens. Nous avons rencontré à ce sujet de telles réticences qu'il n'a pas été possible d'imposer une participation financière plus forte que celle que je viens d'indiquer et qui est la même pour les sept pays associés, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne fédérale, les Etats-Unis, l'Union soviétique, l'Australie et Israël.

Je reste pourtant convaincu que M. Ponceillé a raison et que des recherches de ce type auraient tout intérêt à être menées dans le cadre d'une institution internationale disposant des plus larges crédits.

Venons-en aux questions nucléaires.

Une question semble vous avoir passionnés, mesdames, messieurs : celle de la production d'électricité d'origine nucléaire.

D'une manière plus générale, vous vous interrogez sur l'avenir du commissariat à l'énergie atomique, aussi bien dans ses rapports avec l'Electricité de France et avec l'industrie privée que dans l'ensemble de ses activités.

J'envisagerai donc successivement ces deux aspects : l'avenir électronucléaire et l'avenir du C. E. A.

Je réponds ici aux questions orales avec débat qui ont été posées par M. Juquin, M. Duhamel et M. Baillet, et à la question orale sans débat de M. Herzog.

D'autre part, au cours de ces derniers mois, plusieurs personnalités politiques ont pris position sur ce problème, et je profiterai de ce débat pour répondre plus particulièrement à l'arbitre de M. Chalandon, dont j'ai déjà parlé, et à celui de M. Mitterrand paru dans *Le Monde* du 1^{er} mars 1968.

En ce qui concerne la production d'électricité d'origine nucléaire, le Gouvernement ne s'écarte pas de la politique que vous avez approuvée avec le V^e Plan.

Le V^e Plan prévoit l'engagement ferme d'investissements pour une puissance installée de 2.500 mégawatts, et l'engagement conditionnel d'investissements complémentaires jusqu'à un maximum de 1.500 mégawatts. Les perspectives actuelles de la consommation de courant électrique nous conduisent à prévoir seulement l'engagement d'une partie de ces investissements complémentaires, en plus de la totalité du programme ferme.

Comme prévu, nous construisons l'essentiel de nos centrales du V^e Plan selon la technique à uranium naturel, graphite et gaz, tout en préparant l'avenir, c'est-à-dire en faisant fonctionner le réacteur surrégénérateur expérimental Rapsodie, dont j'ai dit le succès, et en engageant l'an prochain le prototype de réacteur surrégénérateur industriel Phénix.

En même temps, et en vue de diversifier l'expérience de nos Industriels — c'est un des aspects importants de notre politique — nous allons, si je puis dire, occuper des créneaux extérieurs, c'est-à-dire participer à la construction de la centrale franco-belge de Tihange, du type américain à uranium enrichi déjà mis en œuvre à Chooz dans les Ardennes belges.

Nos premières réalisations industrielles ont été marquées, comme partout et peut-être moins qu'ailleurs, par des difficultés et des incidents tenant à l'inexpérience inévitable, dans ce

domaine neuf, des maîtres d'œuvre et des fournisseurs. S'y sont ajoutés pendant un an, je le dis franchement, des inconvénients dus à l'inadaptation des règles qui gouvernaient les relations entre l'E. D. F., le C. E. A. et l'industrie. Ces difficultés sont aujourd'hui dominées, l'E. D. F. et le C. E. A. travaillent en étroite harmonie selon un nouveau contrat, les appels d'offres et les commandes sont passés à l'industrie selon des modalités nouvelles choisies en vue de l'efficacité et du progrès de tout l'ensemble clients et fournisseurs.

Des explications complémentaires sur ce point de première importance vous seront d'ailleurs fournies par mon ami M. Guichard, ministre de l'industrie.

Pour l'avenir, en particulier pour le VI^e Plan, qui doit couvrir les années 1971 à 1975, M. le ministre de l'industrie et moi-même nous avons demandé à la commission présidée par le secrétaire général à l'énergie, M. Couture, d'entreprendre les études préliminaires. Elle les a closes provisoirement par un premier rapport, elles les reprendra et les achèvera en temps utile, c'est-à-dire dans un an.

Le Gouvernement est, comme les experts de la commission, de l'avis qu'il n'est ni utile ni souhaitable d'arrêter prématurément nos choix pour la période 1971-1975 : « rien ne risque d'être démenti par les faits comme les prédictions en matière technique » ; il faut choisir en temps utile, quand on a entre les mains les éléments du choix, mais pas avant, surtout quand on n'est pas pressé par une nécessité absolue.

La commission présidée par M. Couture a — c'est là le point litigieux — également donné son avis, comme il lui était demandé, sur les compléments ou inflexions à apporter au VI^e Plan — il ne s'agit plus ici de la préparation du VI^e Plan — selon des suggestions venues de divers côtés.

Je dois ici m'expliquer très franchement et même vous informer complètement, puisque des questions m'ont été posées en particulier.

Sur les trois principales des suggestions de la commission Couture, le Gouvernement tire les conclusions suivantes.

En premier lieu, on parle de la construction d'une grande usine civile de séparation des isotopes de l'uranium. Nous poursuivons — cela va de soi — les études d'amélioration technique et d'analyse économique ; il ne me paraît même pas exclu que nous soyons amenés à les intensifier. Nous n'oublions pas cependant qu'il est nécessaire d'atteindre une grande dimension, c'est-à-dire une grande capacité de production, pour obtenir un coût d'enrichissement suffisamment bas. Serait-il économiquement justifié d'engager la construction de cette usine dans le courant de la période du VI^e Plan s'il s'agissait d'une usine commune à plusieurs Etats européens ? Indépendamment même des problèmes politiques que soulève cette hypothèse et sur lesquels il est superflu d'insister, c'est une question qui, chez nos partenaires européens comme chez nous, est débattue sans être tranchée.

En second lieu, on parle de la construction en France d'un prototype industriel de centrale à uranium enrichi dans l'une des techniques américaines, engagée dès le V^e Plan, pour compléter à toutes fins utiles l'acquis en connaissances industrielles de Chooz et de Tihange.

Une telle dépense ne pourrait être envisagée que lorsque seraient réunies, selon les termes mêmes de la commission, des assurances précises concernant « les possibilités effectives d'exécution, les conditions de l'aide apportée par les licenciés étrangers, tant dans la conception que dans la réalisation, les possibilités éventuelles d'exportation, les possibilités de coopération des industriels français avec les industriels d'autres pays européens et l'accès aux connaissances pour le maître d'œuvre ».

En décidant de prendre une participation importante à la centrale de Tihange en plus de celle de Chooz, en autorisant, comme il l'a fait, la création d'un syndicat d'études en vue de la construction éventuelle d'une centrale franco-suisse à Kaiseraugst, le Gouvernement a donné à E. D. F., au C. E. A. et à l'industrie, la possibilité d'étudier ces problèmes sous tous leurs aspects d'une façon concrète. C'est le bilan de cette participation qu'il importera de faire en premier lieu, et dès que possible.

Enfin, mesdames et messieurs, on parle de la construction d'un prototype à uranium naturel et à eau lourde, en vue d'un recours éventuel à cette technique concurrentiellement avec celle actuellement employée, puis après elle. J'espère qu'il sera possible de prendre, dans un an, une décision négative ou positive, sans trop de risques, sur ce point.

La commission Couture — et je m'en suis personnellement félicité — a souligné que l'on peut espérer de grands mérites économiques et techniques pour cette filière, qui offrirait aussi les meilleures perspectives d'exportation ; mais — car pas plus ici que dans le cas précédent nous n'avons entre les mains tous les éléments d'une décision sûre — il faudrait que les études entreprises par nos industriels et l'expérience massive en cours chez nos amis canadiens, viennent confirmer ces espoirs.

Mesdames, messieurs, qu'il s'agisse de l'exécution du V^e Plan, de la préparation du VI^e Plan, ou de l'accueil à faire aux changements rapides qui, en pareille matière, affectent sans cesse les opinions, les calculs et le fond même des choses, le Gouvernement s'en tient à ses principes maintes fois affirmés, et notamment le 7 décembre dernier, à l'issue d'un conseil interministériel présidé par le chef de l'Etat : donner toutes leurs chances aux industries françaises capables d'affronter le marché international de l'équipement électrique et nucléaire ; ne pas charger notre économie du coût de plus d'études et de prototypes qu'il n'est nécessaire ; chercher la technique de production d'électricité la plus sûre et la plus rentable, sans nous mettre dans la dépendance d'un monopole étranger pour nos approvisionnements en combustible ; enfin et surtout préparer l'avenir, sans prendre prématurément des options dont le bien fondé pourrait être démenti par l'événement.

Comme vous le voyez, je me suis abstenu de donner un ton polémique ou passionnel à l'examen d'un problème dont les éléments ont été travestis comme à plaisir. En particulier, je n'ai pas cru nécessaire de reprendre ici une démonstration que j'ai faite ailleurs sans susciter aucune tentative de réfutation ; je me réserve de répondre, le cas échéant, aux questions et aux critiques.

M. René Pleven. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Pleven, avec l'autorisation de l'orateur.

M. René Pleven. Monsieur le ministre, pourriez-vous compléter votre exposé sur ce point par une indication de la politique du Gouvernement en ce qui concerne la coopération avec l'Euratom ?

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Monsieur le président Pleven, j'ai consacré à ce point particulier un très long développement au début de mon intervention. Vous étiez sans doute absent à ce moment-là. Mais vous pourrez prendre connaissance de mes propos par la voie du *Journal officiel*. Au cas où ils ne vous donneraient pas pleinement satisfaction, je serais bien entendu à votre disposition demain au cours du débat, pour vous donner tous renseignements complémentaires à ce sujet.

Pour ce qui concerne l'avenir du C. E. A., je voudrais dire tout d'abord que la France a la chance inestimable d'avoir constitué, à l'instar des plus grandes nations modernes, des équipes dans tous les domaines de la science et de la technique nucléaires, dont la compétence est reconnue sur le plan international.

La qualité des équipes — je pense que vous accepterez ce critère — peut être jugée par le nombre des savants étrangers provenant des plus puissantes nations qui viennent y travailler : au sein du département de biologie du C. E. A., par exemple, ils représentent 10 p. 100 environ de l'effectif.

Le niveau atteint peut être apprécié aussi au fait que les chercheurs du C. E. A. sont invités à collaborer avec les plus grands laboratoires de l'étranger comme, par exemple — je cite là un cas limite — celui de Serpoukhov en Union soviétique où sera installée, à partir de 1969 — je n'avais pas indiqué la date tout à l'heure — la chambre à bulles la plus puissante du monde, conçue et réalisée à Saclay.

Je ne traiterai pas du problème de la fusion thermonucléaire contrôlée. Vous savez que l'homme contrôle l'énergie qui procède de la fusion des atomes lourds, mais qu'il ne contrôle pas encore celle qui procède de la fusion des atomes légers.

En matière de fusion thermonucléaire contrôlée, on ne doit pas exclure l'hypothèse selon laquelle des progrès importants et peut-être décisifs pourraient être réalisés dans les prochaines années ; il pourrait en résulter un accroissement de l'effort dans ce domaine dont il est impossible de prévoir aujourd'hui l'ampleur.

Quant à la recherche appliquée, elle porte tout d'abord sur la mise au point des centrales nucléaires. Or les premières centrales nucléaires ont à peine plus de dix ans d'existence ; cette technique nouvelle n'est encore qu'à ses débuts comme toutes les autres, elle est appelée à se développer.

Le problème qui se pose actuellement n'est donc pas de savoir si les spécialistes déjà formés au Commissariat continueront à être employés, mais comment ils le seront.

Je voudrais faire remarquer à ce sujet, en répondant dans le détail à la question très légitime qu'a posée M. Juquin, que les moyens dont dispose la France au Commissariat, à l'Electricité de France et dans l'industrie sont tout à fait comparables à ceux des grandes firmes américaines et qu'il est donc

possible à notre pays de jouer dans le domaine nucléaire un rôle de premier plan dans la compétition internationale qui commence à peine.

Pour simplifier le problème, je rappellerai en quelques phrases la structure du Commissariat à l'énergie atomique. Il compte 30.000 chercheurs, ingénieurs, agents techniques, ouvriers, sur lesquels un tiers environ se consacrent à l'étude et à la réalisation des armes nucléaires dans le cadre des programmes à long terme des armées : leur plein emploi — certains s'en plaignent, d'autres le déplorent — est assuré jusqu'à des dates lointaines. Il est à noter que dans le budget militaire la part effective du C. E. A. qui était de 11,4 p. 100 en 1966 s'établit aujourd'hui à 10,8 p. 100 et que cette évolution est destinée à se poursuivre.

Un autre tiers environ du personnel du C. E. A. est affecté à la production des matières nucléaires. Dans les années à venir, l'accent devra être mis de plus en plus sur la nécessité de rendre ces productions compétitives sur le plan international, ce qui pourra, monsieur Juquin, entraîner des remaniements visant à un emploi toujours meilleur du personnel en place ; mais ces remaniements se situeront dans le cadre de programmes cohérents à long terme et désormais inclus dans la planification nationale.

Quant aux recherches proprement dites, elles occupent environ le tiers restant du personnel du Commissariat.

Dans le domaine fondamental, qui occupe environ 2.500 personnes, elles portent principalement sur la physique des particules élémentaires, la physique nucléaire, la physique du solide, la physique des plasmas, la physique cosmique et la biologie, en particulier la biologie moléculaire, c'est-à-dire sur des disciplines dont on ne peut vraiment pas dire que leur déclin soit à escompter dans un avenir rapproché ou prévisible.

Dans les autres domaines de la recherche appliquée, je voudrais souligner l'aide importante apportée par le Commissariat à l'industrie, en ne citant que quelques exemples pour dissiper une légende : les recherches sur l'ultra-centrifugation se font en coopération étroite avec la société Bertin ; celles relatives au traitement des combustibles irradiés avec Saint-Gobain techniques nouvelles et Ugine ; la fabrication de l'eau lourde a été entreprise avec les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, l'Air liquide et la société Sulzer ; la fabrication du graphite nucléaire a été confiée à Pechiney ; dans le domaine de l'électronique une collaboration étroite a été établie avec Inter technique, etc.

Je rappellerai également que le laser de grande puissance de la Compagnie générale d'électricité, seule réalisation européenne à avoir reçu l'un des cent prix décernés par *Industrial research magazine*, le plus important journal scientifique américain, a été développé grâce à l'assistance technique du C. E. A. et à l'assistance financière du ministère des armées.

Lorsque le Gouvernement vous présentera, dans un an, les orientations générales du VI^e Plan, des mesures seront proposées — et la presse, qui a favorablement accueilli cette décision, vous l'a appris — pour que les services et établissements publics fassent faire, dans les entreprises industrielles, la plus grande part possible des travaux de recherche et de développement dont ils ont la responsabilité, plutôt que de les exécuter eux-mêmes, en vue de permettre à l'industrie française de bénéficier le plus tôt possible des résultats de la recherche et du développement ainsi que du savoir-faire acquis à leur occasion. A cet égard, je crois vous avoir apporté la preuve que le C. E. A. a déjà montré l'exemple.

Quant au taux d'activité de secteurs du Commissariat comme la protection radiologique et la sûreté des installations nucléaires, pour lesquels le C. E. A. est l'expert français, il n'est pas près de décroître puisque le nombre des installations nucléaires en France est appelé à augmenter rapidement.

Enfin, j'en arrive à la production des radio-isotopes qui intéresse non seulement la recherche médicale mais également l'agriculture. Tout le monde sait le rôle que jouent les molécules marquées en médecine et celui que jouent les radio-isotopes dans la recherche agronomique.

Cette production croît régulièrement de plus de 20 p. 100 par an ; 40 p. 100 des produits vendus sont exportés et aucun signe de saturation du marché ne s'est jusqu'à présent manifesté.

Aussi me semble-t-il parfaitement injustifié de raisonner aujourd'hui comme si les activités du Commissariat à l'énergie atomique étaient nécessairement destinées à décroître. Bien au contraire, on constate qu'aux Etats-Unis, par exemple, le budget global de l'*Atomic energy commission* continue à augmenter. Quant aux centres allemands de recherches nucléaires, dont les activités sont comparables à celles menées à Saclay, Fontenay-aux-Roses, Grenoble et Cadarache, leurs effectifs, en augmentation constante, sont maintenant égaux ou à peine inférieurs à ceux du C. E. A.

En outre, il est vraisemblable que, dans les années à venir, il sera possible de faire bénéficier d'autres secteurs aux activités non spécifiquement nucléaires de l'immense potentiel

rassemblé au Commissariat à l'énergie atomique, non seulement en matériel — 4 milliards d'investissements et d'appareillage de très haute qualité ont été dépensés dans les quatre grands centres que je viens de citer — mais aussi et surtout en savoir-faire dans les techniques les plus avancées.

Le C. E. A. a du reste déjà créé à Grenoble un laboratoire de technologie de l'électronique et de l'informatique et il envisage d'en faire autant dans le secteur de l'analyse non destructive.

Dans cette optique, il me paraît évident comme ministre et il me paraissait déjà évident comme parlementaire que la souplesse donnée au C. E. A., dès l'origine, souplesse qui a été l'un des facteurs de succès, constitue un atout essentiel et doit être conservée; de même l'unité du C. E. A., qui a permis notamment de réaliser un rapprochement effectif entre chercheurs et ingénieurs, d'une façon à peu près unique en France, à la fois par l'intensité et par l'ampleur, doit être maintenue.

Loin de songer à ce qu'on a parfois appelé, à la faveur de certaines campagnes de presse ou de certaines inquiétudes syndicales que je comprends bien, un démembrement du C. E. A., je tiens à dire que je ne laisserai mettre en péril ni l'unité de son commandement, ni celle de son personnel, ni celle de son patrimoine.

J'en arrive maintenant au tout dernier sous-chapitre : les questions spatiales. Oui, il est un autre domaine où les applications des recherches de pointe ont des conséquences directes sur l'évolution de l'économie; c'est celui des satellites de télécommunication. Ce problème scientifique très important n'est pas séparable de l'ensemble des grands problèmes de notre temps.

Il y a des satellites scientifiques dont l'objet est de procéder à l'exploration et à l'étude de l'atmosphère et des espaces inter-sidéraux, et il y a des satellites de télécommunication, des satellites d'application qui joueront un rôle décisif quand nous serons entrés dans l'ère de la télévision semi-directe, c'est-à-dire très bientôt puis dans l'ère de la télévision directe, c'est-à-dire bientôt.

Le pays qui sera absent du domaine des satellites de télécommunication se résignera au déclin de sa langue et de la civilisation fondée sur cette langue.

Or récemment, les décisions prises par certains de nos partenaires européens ont renouvelé l'intérêt que vous portez à cette question et, d'une manière plus générale, aux perspectives de ce qu'on appelle volontiers « l'Europe spatiale ».

Le 19 avril, mon ami M. Maurice Herzog m'a posé à ce sujet une question orale sans débat. Il me demande « quelles sont les intentions du gouvernement français en matière de politique spatiale européenne après la décision inopinée de la Grande-Bretagne de se retirer de certains projets majeurs, et notamment de celui concernant les satellites de télécommunications, décision qui compromet évidemment ces programmes et l'espoir de réduire le retard de l'Europe dans ce domaine ».

Il s'étonne également « de la contradiction existant entre la réalité de cette décision et les offres de coopération technologique que le Premier ministre britannique a réitérées tendant notamment à la création d'un institut européen de technologie ».

Bien entendu, comme M. Herzog, je relève cette contradiction et je m'en étonne. La recherche spatiale est précisément l'un des domaines où les pays européens ont déjà fait appel à la technologie britannique et l'un de ceux où ils ont le mieux senti le besoin d'unir leurs efforts, comme en témoigne la multiplicité des organisations qu'ils ont créées à cet effet : le Centre européen pour la construction et le lancement d'engins spatiaux — Eldo — dont fait partie l'Angleterre; la commission préparatoire européenne pour la recherche spatiale — Esro — dont fait partie l'Angleterre; la conférence spatiale européenne, dont l'Angleterre fait partie; la conférence européenne des télécommunications par satellite — C. E. T. S. — dont l'Angleterre fait partie; l'Eurospace, dont l'Angleterre fait partie.

Faut-il d'ailleurs rappeler d'un mot que le Celes-Eldo avait été créé à la requête des Anglais, soucieux de trouver une utilisation civile, un déhouché pacifique, pour leur fusée *Blue Streak* qui, sur le plan militaire, s'était révélée onéreuse et inopérante, alors qu'au contraire elle apparaît un plein succès sur le plan civil ? Mais je n'insiste pas, car j'entends ici encore — du moins dans toute la mesure où cela dépend de moi — éviter de donner un tour polémique à l'affaire.

Il me souvient, en revanche, que, lors de notre dernier débat, M. Herzog lui-même avait déploré la multiplicité des organismes européens de recherche spatiale et souhaité une meilleure coordination, en particulier entre les programmes de lanceurs et les programmes de satellites. M. Herzog avait mille fois raison et tel était précisément l'un des objets du rapport qu'un comité d'experts européens, constitué avec l'approbation de l'Angleterre par la conférence spatiale européenne de Rome, en juillet

dernier, et placé sous la présidence d'un savant français, M. Causse, avait préparé à l'intention des ministres de la recherche pour la conférence spatiale européenne qui devait se réunir en juillet 1968 et dont la réunion sera probablement retardée à la suite des événements que j'ai évoqués.

Un des autres objets du rapport Causse était d'ailleurs de préparer le jour où l'Europe pourrait se doter d'un programme spatial à moyen et à long terme allant, au prix d'un effort financier relativement modeste, jusqu'à des satellites de télécommunications de 500 kilogrammes, voire de deux tonnes.

Sans attendre la date prévue pour la réunion de la conférence spatiale européenne, le gouvernement anglais a pris position sur le rapport de M. Causse en déclarant que, dans le domaine des satellites, il ne voyait aucune justification économique au programme de satellites de télécommunications — en d'autres termes, il ne lui paraissait pas souhaitable de disputer aux Etats-Unis leur monopole — et que, dans le domaine des lanceurs, d'une part, la Grande-Bretagne décidait de se retirer après 1971 de l'organisation Eldo, fondée, je le répète, sur son initiative, et, d'autre part, n'entendait pas aller au-delà des engagements financiers qu'elle avait déjà souscrits.

Quelles sont, dans ces conditions, les intentions du gouvernement français ? C'est la question que pose M. Herzog et l'Assemblée a le droit de connaître la réponse.

La commission d'enquête de l'Eldo déposera son rapport demain seulement, ce qui permettra de se faire une première idée des perspectives qui s'offrent à l'organisation, en ce qui concerne les programmes et leur financement.

Vous savez que le programme essentiel de l'Eldo d'ici à 1971, c'est la réalisation de la fameuse fusée Europa II, composée d'un étage anglais, d'un étage allemand et d'un étage français, et assez puissante pour placer sur orbite un satellite de communications. Ce programme a toutes les chances d'aboutir dans les délais prévus à la condition que les pays membres de l'Eldo prennent en charge un dépassement financier dont le montant n'est pas encore déterminé.

Nos partenaires européens accepteront-ils de partager ces nouvelles dépenses sans que la Grande-Bretagne en ait sa part ? Ou bien la France et la République fédérale, principales puissances intéressées à la réalisation de la fusée Europa qui doit permettre le lancement du satellite Symphonie et dont elles seront les principales utilisatrices, devront-elles assumer ces nouvelles charges à elles seules ? Ou encore faudra-t-il envisager le remplacement de l'étage anglais ?

Je ne peux, dans l'état actuel des analyses et des négociations, vous donner sur ces points des réponses définitives. Mais, à la suite des conversations que j'ai eues la semaine dernière avec mon homologue de Bonn, je tiens à vous apporter plusieurs certitudes.

Le gouvernement allemand et le gouvernement français sont décidés à faire aboutir le programme Symphonie dans les délais prévus.

Ce programme ne peut être qu'un point de départ tant pour la République fédérale que pour la France, car il n'est pas question de renoncer — je vous ai expliqué tout à l'heure pourquoi — à se doter un jour de satellites de télévision directe.

Enfin, pour ce qui est du lancement des satellites de télécommunications, toutes les solutions doivent être envisagées — je demande en particulier à M. Herzog qui connaît parfaitement le problème de peser ces paroles — à la condition que puissent être préservés, non seulement l'effort industriel des Européens mais aussi leur souci d'avenir.

J'ajoute qu'en dehors des satellites d'application qui présenteront dans dix ou quinze ans un incontestable intérêt, je dirai même un intérêt primordial pour l'Europe sur les plans économique, politique et culturel, nous continuerons dans toute la mesure du possible à faire porter notre effort de recherche sur les satellites proprement scientifiques.

Dans ce domaine, d'ailleurs, deux grands projets sont en cours de préparation, l'un avec les Américains — le programme Eole — l'autre avec les Soviétiques — le programme Roseau — tant il est vrai que la politique scientifique est une sorte de banc d'essai d'une politique extérieure sans exclusive et sans parti-pris, d'une politique d'ouverture.

De plus, nous participons aux travaux de l'autre grande organisation européenne, l'Esro, qui connaît en ce moment des difficultés, dues cette fois-ci aux réticences des Italiens.

Là encore, je ne puis entrer dans les détails mais je tiens à vous assurer que nous ferons tout notre possible pour permettre à la crise de se dénouer dans le sens des intérêts de l'Europe. Nous qui, dans le cadre national, avons su réaliser en six ans un programme précis en respectant les délais et les enveloppes financières, nous savons bien qu'il serait possible, sur le plan européen, d'arriver à des résultats équivalents, à la condition de pratiquer une politique industrielle cohérente et d'avoir clairement conscience du but à atteindre.

Ici encore, toutes mes démarches, toutes mes pensées, restent guidées par la politique de l'indépendance au service de la paix telle que je la définis :

« L'indépendance est la faculté de participation d'un partenaire majeur à cette dépendance mutuelle dont sont faites la technique et la science du xx^e siècle. »

Mesdames, messieurs, j'ai fini ce trop long exposé. Je crois avoir répondu à l'ensemble de vos questions orales, sauf à celle de Mme Colette Privat relative à un éventuel stockage de sous-produits radioactifs dans la région du Cotentin. Mais en fait, l'émotion peut-être excessive que cette affaire avait soulevée dans la région intéressée s'est apaisée depuis quelques mois et les représentants du département de la Manche — en particulier M. Hébert, député-maire de Cherbourg, qui m'en avait longuement entretenu — savent que les projets ont été ajournés jusqu'à ce qu'un examen du problème ait pu être fait avec les représentants locaux et qu'un accord définitif est intervenu qui donne satisfaction à l'ensemble des élus.

M. Marin qui m'avait également posé une question écrite sur le problème de l'emploi dans les centres du Sud-Est du Commissariat à l'énergie atomique va prochainement recevoir une réponse.

Je vous ai rappelé, d'autre part, la réponse que j'ai donnée à certaines questions écrites qui me paraissaient présenter, pour cette Assemblée, un intérêt d'ordre général. Mais il est bien évident que j'ai répondu par écrit à toutes celles que vous m'avez déjà adressées, la dernière étant celle de M. Valentin sur les problèmes d'habitat, d'urbanisme, de pollution de l'air, autant de secteurs de notre vie quotidienne auxquels doit s'appliquer la recherche scientifique.

Et maintenant, mesdames, messieurs, sans anticiper la conclusion d'un débat que j'ai voulu susciter et ouvrir, je me hâte

de conclure sur un espoir modeste. Celui de vous avoir peut-être aidés à mieux comprendre pourquoi l'action de l'Etat, si — comme je le crois — elle ne manque ni de vigueur ni d'efficacité dans les domaines qui lui sont propres, ne prend tout son sens qu'en fonction de trois données fondamentales : la multiplication des vocations scientifiques dans le pays ; le soutien d'une industrie puissante et entreprenante ; la convergence des efforts européens vers des objectifs communs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la V^e République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Nous entendrons ce soir M. le ministre de l'industrie, puis les premiers orateurs inscrits dans le débat sur la déclaration du Gouvernement.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la déclaration du Gouvernement sur sa politique en matière de recherche scientifique et débat sur cette déclaration.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mardi 7 Mai 1968.

SCRUTIN (N° 83)

Sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Escande tendant à interdire la publicité des marques commerciales à l'O. R. T. F.

Nombre des votants.....	485
Nombre des suffrages exprimés.....	481
Majorité absolue.....	241

Pour l'adoption.....	241
Contre	240

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
Abelin.
Achille-Fould.
Alduy.
Allainmat.
Andrieux.
Arraut.
Ayme (Léon).
Baillot.
Ballanger (Robert).
Balmigère.
Barberot.
Barbet.
Barbier (Ernest).
Barel (Virgile).
Barrot (Jacques).
Bayou (Raoul).
Bénard (Jean).
Benoist.
Berthouin.
Bertrand.
Billbeau.
Billaud (Jean).
Billères.
Billoux.
Bonnet (Georges).
Bordeneuve.
Bosson.
Boucheny.
Boudet.
Boulay.
Boulloche.
Bourdellès.
Bouthière.
Brettea.
Bruggerolle.
Brugnon.
Bustin.
Canacos.
Carlier.
Carpentier.
Cassagne (René).
Cazenave.
Cermolacce.
Césaire.
Chambaz.
Chandernagor.
Charles.
Chauvel (Christian).
Chazalon.
Chazelle.
Chochoy.
Claude-Petit.
Clérycy.
Combrisson.
Commensy.
Cornette (Arthur).
Cornut-Gentille.
Coste.
Cot (Pierre).
Couillet.
Darchicourt.
Dardé.

Darras.
Daviaud.
Dayan.
Defferre.
Dejean.
Delelis.
Delmas (Louis-Jean).
Delorme.
Delpech.
Delvalaquière.
Denvers.
Depietri.
Deschamps.
Desouches.
Desson.
Didier (Emile).
Doize.
Dreyfus-Schmidt.
Ducoloné.
Ducos.
Duffaut.
Duhamel.
Dumas (Roland).
Dumontier.
Dupuy.
Duraffour (Paul).
Duraffour (Michel).
Duroméa.
Ebrard (Guy).
Eloy.
Escande.
Estier.
Fabre (Robert).
Fajon.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Feix (Léon).
Fiévez.
Filloud.
Fontanel.
Forest.
Fouchier.
Fouet.
Fourmond.
Frédéric-Dupont.
Fréville.
Gaillard (Félix).
Garcin.
Gaudin.
Gernez.
Gosnat.
Gouhier.
Grenier (Fernand).
Guérin.
Guidet.
Guille.
Halbout.
Hersant.
Hostler.
Houél.
Hunault.
Huel.

Jacquet (Michel).
Jans.
Juquin.
Labarrère.
Lacavé.
Lacoste.
Lafay.
Lagorce (Pierre).
Lagrange.
Lamarque-Cando.
Lamps.
Larue (Tony).
Laurent (Marceau).
Laurent (Paul).
Lavielle.
Lebon.
Leccia.
Le Foll.
Lejeune (Max).
Leloir.
Lemoine.
Leroy.
Le Sénéchal.
Levol (Robert).
L'Huillier (Waldeck).
Lolive.
Lombard.
Longueue.
Loo.
Loustau.
Maisonnat.
Manceau.
Mancey.
Marin.
Maroselli (Jacques).
Masse (Jean).
Massot.
Maugel.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Merle.
Mermaz.
Métayer.
Milhau.
Millet.
Mitterrand.
Mollet (Guy).
Montagne.
Montalot.
Montesquieu (de).
Morillon.
Morlevat.
Moulin (Jean).
Musmeaux.
Naveau.
Nègre.
Niles.
Notebart.
Odré.
Olivro.
Orvoën.

Palmero.
Périllier.
Péronnet.
Philibert.
Pic.
Picard.
Pidjot.
Pieds.
Pimont.
Planeix.
Pleven (René).
Ponseillé.
Poudevigne.
Prat.
Mme Prin.
Privat (Charles).
Mme Privat (Colette).
Quettier.
Ramette.

Ranst.
Regandie.
Restout.
Rey (André).
Rieubon.
Rigout.
Roche-Defrance.
Rochet (Waldeck).
Roger.
Rosselli.
Rossi.
Roucaute.
Rousselet.
Ruffe.
Sanford.
Sauzedde.
Schaff.
Schloesing.
Sénés.

Spénale.
Sudreau.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tourné.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentin.
Vals (Francis).
Ver (Antonin).
Mme Vergnaud.
Vignaux.
Villa.
Villon.
Vinson.
Vivier.
Vizet (Robert).
Yvon.
Zuccarelli.

Ont voté contre (1) :

MM.
Abdoulkader Moussa.
Ali.
Aillières (d').
Ansuquer.
Anthoriz.
Mme Aymé de La Chevrellière.
Mme Baclet.
Bailly.
Bainsça.
Baridon (Jean).
Barillon (Georges).
Bas (Pierre).
Mme Batier.
Baudouin.
Baumel.
Beauguilte (André).
Bécam.
Belcour.
Bénard (François).
Beraud.
Berger.
Bichat.
Bignon.
Bisson.
Bizet.
Blary.
Bolnviilliers.
Boisé (Raymond).
Bonnet (Christian).
Bordage.
Borocco.
Boscary-Monsservin.
Boscher.
Bourgeois (Georges).
Zourgoïn.
Bousquel.
Bousseau.
Boyer-Andrivet.
Bozyl.
Brial.
Briécut.
Brogite (de).
Buot.
Buron (Pierre).
Caill (Antoine).
Caillaud.
Caillé (René).
Capitant.
Catalifaud.
Cattin-Bazin.
Chalandon.
Chambrun (de).
Chapalain.
Charret.
Chassagne (Jean).

Chauvet.
Chedru.
Christiaens.
Clostermann.
Cointat.
Cornet (Pierre).
Cornette (Maurice).
Coudere.
Coumaros.
Cousté.
Damette.
Danel.
Danilo.
Dassault.
Degraeve.
Delachenal.
Delatre.
Delmas (Louis-Alexis).
Delong.
Deniau (Xavier).
Denis (Bertrand).
Deprez.
Destremau.
Mlle Dienesch.
Dijoud.
Dominati.
Dusseaulx.
Duterne.
Duval.
Ehm (Albert).
Falala.
Fanton.
Favre (Jean).
Feit (René).
Flornoy.
Fossé.
Foyer.
Frys.
Georges.
Gerbaud.
Girard.
Giscard d'Estaing.
Godefroy.
Grailly (de).
Granel.
Grimaud.
Grioteray.
Grussenmeyer.
Guichard (Claude).
Guillermin.
Habib-Delonele.
Hamelin.
Hauret.
Mme Hauleclocque (de).
Hébert.
Herzog.
Hinsberger.

Hoffer.
Hoguet.
Inchauspé.
Ithurbide.
Jacquet (Marc).
Jacquinot.
Jacson.
Jamot.
Jarrot.
Jenn.
Julia.
Kaspereit.
Krieg.
Labbé.
La Combe.
Laine.
Laudrin.
Le Bault de La Morlière.
Le Douarec.
Lehn.
Lemaire.
Lepage.
Lepeu.
Lepidi.
Le Tac.
Le Theule.
Limouzy.
Lipkowski (de).
Liloux.
Luciani.
Macquet.
Maillot.
Mainguy.
Malène (de la).
Marette.
Marie.
Marsoubre.
Mauger.
Maujolan du Gasset.
Meunier.
Miossec.
Mohamed (Ahmed).
Mondon.
Morison.
Nessler.
Neuwirth.
Noël.
Offroy.
Ornano (d').
Palewski (Jean-Paul).
Paquet.
Peretti.
Perrot.
Petit (Camille).
Peyrel.
Peyrel-Forcade.
Pezout.

Pianla.
Picquot.
Pisani.
Mme Ploux.
Poirier.
Ponclet.
Poniatowski.
Pons.
Poujade (Robert).
Poulpique (de).
Pouyade (Pierre).
Préaumont (de).
Quentier (René).
Rabourdin.
Radium.
Renouard.
Réthoré.
Rey (Henry).
Ribadeau Dumas.
Ribière (René).
Richard (Jacques).
Richard (Lucien).
Rickert.
Ritter.

Rivain.
Rivière (Paul).
Rivierez.
Rocca Serra (de).
Roulland.
Roux.
Royer.
Ruais.
Sabatier.
Sahlé.
Sagette.
Saïd Ibrahim.
Salaridaine.
Sallé (Louis).
Schnebelen.
Scholer.
Schvartz.
Sers.
Souchal.
Spramer.
Taittinger.
Terrenoire (Alain).
Terrenoire (Louis).
Thomas.

Tomasini.
Triboulet.
Tricon.
Trorial.
Valent.
Valentino.
Valleix.
Vendroux (Jacques).
Vendroux (Jacques-Philippe).
Verkindère.
Verpillère (de La).
Vertadier.
Vitter.
Vivien (Robert-André).
Voilquin.
Voisin.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

Delpech.
Delvainquièrre.
Denvers.
Depietri.
Deschamps.
Desouches.
Desson.
Didier (Emile).
Doize.
Douzans.
Dreyfus-Schmidt.
Ducoloné.
Ducos.
Duffaut.
Duhamel.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupuy.
Duraffour (Paul).
Duraffour (Michel).
Duroméa.
Ebrard (Guy).
Eloy.
Escande.
Estier.
Fabre (Robert).
Fajon.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Feix (Léon).
Fiévez.
Filloud.
Fontanet.
Forest.
Fouchier.
Fouet.
Fourmond.
Frédéric-Dupont.
Fréville.
Gaillard (Félix).
Garcin.
Gaudin.
Gernez.
Gosnat.
Gouhier.
Grenier (Fernand).
Guerlin.
Guidet.
Guibert.
Guille.
Halbout.
Hersant.
Hostier.
Houël.
Hunault.
Huré.
Jaquet (Michel).
Jans.
Juquin.

Labarrère.
Lacavé.
Lacuste.
Lafay.
Lagorce (Pierre).
Lagrange.
Lamarque-Cando.
Lamps.
Larue (Tony).
Laurent (Marceau).
Laurent (Paul).
Lavielle.
Lebon.
Leccia.
Le Foll.
Lejeune (Max).
Leloir.
Lemoine.
Leroy.
Le Sénéchal.
Levol (Robert).
L'Huillier (Waldeck).
Lolive.
Lombard.
Longueue.
Loo.
Loustau.
Maisonnat.
Manceau.
Mancey.
Marin.
Maroselli (Jacques).
Masse (Jean).
Massot.
Maugein.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Merle.
Mermez.
Métayer.
Milhau.
Millet.
Mitterrand.
Mollet (Guy).
Montagne.
Montalat.
Montesquiou (de).
Morillon.
Morlevat.
Moulin (Jean).
Musmeaux.
Navau.
Nègre.
Nilés.
Nolebart.
Odro.
Olivro.
Orvoën.

F. Iméro.
Périllier.
Péronnet.
Philibert.
Pic.
Picard.
Pidjot.
Pieds.
Pierrebourg (de).
Pimont.
Planeix.
Pléven (René).
Ponseillé.
Poudevigne.
Prat.
Mme Prin.
Privat (Charles).
Mme Privat (Colette).
Quettier.
Ramette.
Raut.
Regaudie.
Restout.
Rey (André).
Rieubon.
Rigout.
Roche-Defrance.
Ruchet (Waldeck).
Roger.
Rosselli.
Rossi.
Roucaute.
Rousselet.
Royer.
Ruffe.
Sanford.
Sauzedde.
Schaff.
Schloesing.
Sénés.
Spénale.
Sudreau.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Tourné.
Mme Vaillant-Ccuturier.
Valentin.
Vals (Francis).
Ver (Antonin).
Mme Vergnaud.
Vignaux.
Villa.
Villon.
Vinson.
Vivier.
Vizet (Robert).
Yvon.
Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. Cerneau, Douzans, Guilbert et Pierrebourg (de).

N'a pas pris part au vote :

M. Halgouët (du).

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Barrot (Jacques) à M. Boudet (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 84)

Sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Fréville tendant à assurer l'objectivité de l'O. R. T. F.

Nombre des votants..... 484
Nombre des suffrages exprimés..... 483
Majorité absolue..... 242

Pour l'adoption..... 246
Contre 237

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
Abelin.
Achille-Fould.
Alduy.
Allainmat.
Andrieux.
Arraut.
Ayme (Léon).
Baillot.
Ballanger (Robert).
Balmigère.
Barberot.
Barbet.
Barbier (Ernest).
Barel (Virgile).
Barrot (Jacques).
Bayou (Raoul).
Bénard (Jean).
Benoist.
Berthouin.
Bertrand.
Billbeau.
Billaud (Jean).
Billères.

Billoux.
Bonnet (Georges).
Bordeneuve.
Bosson.
Boucheny.
Boudet.
Boulay.
Boulloche.
Bourdellès.
Bouthière.
Brettes.
Brugerolle.
Brugnon.
Bustin.
Canacos.
Barrot (Jacques).
Bayou (Raoul).
Bénard (Jean).
Benoist.
Berthouin.
Bertrand.
Billbeau.
Billaud (Jean).
Billères.

Charles.
Chauvel (Christian).
Chazalon.
Chazelle.
Chochoy.
Claudius-Petit.
Clérycy.
Combrisson.
Commenay.
Cornette (Arthur).
Cornut-Gentille.
Coste.
Cot (Pierre).
Couvillet.
Darchicourt.
Dardé.
Darras.
Daviaud.
Dayan.
Defferre.
Dejean.
Delells.
Delmas (Louis-Jean).
Delorme.

Ont voté contre (1) :

MM.
Abdoulkader Noussa
All.
Aillères (d').
Ansqer.
Anthonioz.
Mme Aymé de La Chevrelière.
Mme Baclét.
Bailly.
Balança.
Baridon (Jean).
Barillon (Georges).
Bas (Pierre).
Mme Balier.
Baudouin.
Baumel.
Beauguitté (André).
Bécam.
Belcour.
Bénard (François).
Beraud.
Berger.
Bichat.
Bignon.
Bisson.
Bizet.
Blary.
Boinvilliers.
Boisdé (Raymond).
Bonnet (Christian).
Bordage.
Borocco.
Boscary-Monsservin.
Boscher.

Bourgeois (Georges).
Bourgoin.
Bousquet.
Bousseau.
Boyer-Andrivet.
Bozzi.
Brial.
Bricout.
Erlot.
Broglie (de).
Buot.
Buron (Pierre).
Caill (Antoine).
Caillaud.
Caillé (René).
Capitant.
Catalifaud.
Callin-Bazin.
Chalandon.
Chambrun (de).
Chapalain.
Charlé.
Charret.
Chassagne (Jean).
Chauvel.
Chedru.
Christiaens.
Clostermann.
Colntal.
Cornet (Pierre).
Cornette (Maurice).
Couderc.
Coumaros.
Coutaté.
Damette.

Danel.
Danilo.
Dassault.
Degraeve.
Delachenal.
Delatre.
Delong.
Deniau (Xavier).
Denis (Bertrand).
Deprez.
Deslremau.
Mlle Dienesch.
Dijoud.
Dominati.
Dusseaux.
Duterne.
Duval.
Ehm (Albert).
Falala.
Fanton.
Favre (Jean).
Feit (René).
Flornoy.
Fossé.
Foyer.
Frys.
Georges.
Gerbaud.
Girard.
Giscard d'Estaing.
Godefroy.
Grailly (de).
Granet.
Grimaud.
Griolteray.

Grussenmeyer.	Le Tac.	Mme Ploux.	Sers.	Valenet.	Vivier (Robert-André).
Guichard (Claude).	Le Theule.	Poirier.	Souchal.	Valentino.	Voilquin.
Guillermin.	Limouzy.	Poneelet.	Sprauer.	Valleix.	Voisin.
Habib-Deloncle.	Lipkowski (de).	Pons.	Taittinger.	Vendroux (Jacques).	Wagner.
Hamelin.	Litoux.	Poujade (Robert).	Terrenoire (Alain).	Vendroux (Jacques-Philippe).	Weber.
Hauret.	Luciani.	Poulpiquet (de).	Terrenoire (Louis).	Verkindere.	Weinman.
Mme Hauteclocque (de).	Macquet.	Pouyade (Pierre).	Thomas.	Verpillère (de La).	Westphal.
Hébert.	Maillot.	Préaumont (de).	Tomasini.	Vertadier.	Ziller.
Herzog.	Mainguy.	Quentier (René).	Triboulet.	Vitter.	Zimmermann.
Hinsberger.	Malène (de la).	Rabourdin.	Tricon.		
Hoffer.	Marette.	Radius.	Trorial.		
Hoguet.	Marie.	Renourcé.			
Inchauspé.	Massoubre.	Réthoré.			
Ithurbide.	Mauger.	Rey (Henry).			
Jacquet (Marc).	Maujolan du Gasset.	Ribadeau Dumas.			
Jacquinet.	Meunier.	Rivière (René).			
Jacson.	Miossec.	Richard (Jacques).			
Jamot.	Mohamed (Ahmed).	Richard (Lucien).			
Jarro.	Mondon.	Rickert.			
Jenn.	Morison.	Ritter.			
Julia.	Nessler.	Rivain.			
Kasperleit.	Neuwirth.	Rivière (Paul).			
Krieg.	Noël.	Rivierez.			
Labbé.	Offroy.	Rocca Serra (de).			
La Combe.	Ornano (d').	Roulland.			
Lainé.	Palewski (Jean-Paul).	Roux.			
Laudrin.	Paquet.	Ruais.			
Le Bault de La Morlière.	Peretti.	Sabatier.			
Le Douarec.	Perrot.	Sablé.			
Lehn.	Petit (Camille).	Sagette.			
Lemaire.	Peyret.	Said Ibrahim.			
Lepage.	Peyret-Forcade.	Salaïdaine.			
Lepau.	Pezout.	Sallé (Louis).			
Lepidi.	Pianta.	Schnebelen.			
	Picquot.	Scholer.			
	Pisani.	Schvartz.			

S'est abstenu volontairement (1) :

M. Delmas (Louis-Alexis).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Halgouët (du) et Ponlatowski.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Barrot (Jacques) à M. Boudet (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)